



28 novembre 2008

Mandat de prestations

Organe d'exécution du service civil 2009 – 2011

Contenu

1. Bases	2
2. Tâches	3
3. Stratégie	4
4. Cadre financier	7

5. Groupes de produits:

5.1 Groupe de produits 1	Admission	9
5.2 Groupe de produits 2	Affectations	13

Annexes

Annexe 1	Précisions	18
Annexe 2	Conditions générales pour les unités administratives GMEB	19
Annexe 3	Conditions - cadres spécifiques pour l'Organe d'exécution du service civil	23
Annexe 4	Rapport sur les prestations et leurs effets	24
Annexe 5	Modèles d'effets	41

1. Bases

1.1 Partenaires et durée

Se fondant sur les dispositions de l'article 44 de la loi fédérale sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), le Conseil fédéral confère à l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI) le présent mandat de prestations pour la durée du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Ce mandat de prestations sert de consigne pour l'élaboration annuelle de la convention de prestations entre le Département fédéral de l'économie, son secrétariat général et l'Organe d'exécution du service civil.

1.2 Bases légales

Désignation	Abréviation	Numéro du SR
Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le service civil	LSC	824.0
Ordonnance du 11 septembre 1996 sur le service civil	OSCi	824.01
Ordonnance du 5 décembre 2003 sur les commissions du service civil	OCSC	824.013
Ordonnance du DFE du 22 décembre 2003 sur les indemnités des membres des commissions du service civil		824.014
Ordonnance du 5 décembre 2003 sur la procédure d'admission au service civil		824.016
Ordonnance du 22 mai 1996 concernant la délégation de tâches d'exécution du service civil à des tiers	ODSC	824.091
Ordonnance du 30 juin 2004 sur le système d'information du service civil		824.095
Ordonnance du DFE du 15 avril 2004 sur les prestations en espèces en faveur des personnes effectuant le service civil		824.11
Ordonnance sur l'organisation du 14 juin 1999 du Département fédéral de l'économie	Org DFE	172.216.1

Le présent mandat de prestations se fonde sur le droit actuellement en vigueur. La révision de la LSC (message du 27 février 2008 concernant la modification de la loi fédérale sur le service civil et de la loi de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, FF 2008 2379; approbation de la révision par les Chambres fédérales en votation finale du 03 octobre 2008; texte soumis au référendum dans FF 2008 7579) n'influencera probablement que le groupe de produits 1 «Admission». Le droit révisé entrera en vigueur probablement le 1^{er} avril 2009. L'adaptation du mandat de prestations à la révision de la LSC, dans la mesure où les deux groupes de produits n'en tiennent pas déjà compte, interviendra dans le cadre du mandat de prestations 2012 à 2015. Il conviendra de tenir compte des incidences financières de la révision dans le cadre du budget 2010 et de la planification financière des années 2011 à 2013.

2. Tâches

L'Organe d'exécution du service civil (ci-après l'Organe d'exécution) est le centre de compétence de la Confédération en matière de service civil. Jusqu'au moment de l'entrée en vigueur de la révision de la LSC, il est soutenu dans son activité d'exécution par la Commission d'admission pour le service civil qui fait passer des auditions personnelles aux requérants et qui décide au sujet des demandes d'admission. Le SG DFE contrôle les décisions d'admission quant à leur légalité et peut les attaquer en interjetant recours

L'Organe d'exécution appréhende les tâches suivantes:

- a. Il réceptionne les demandes d'admission, exécute la procédure d'instruction en la matière et organise les auditions personnelles des requérants.
- b. Il soutient la Commission d'admission dans l'accomplissement de ses tâches et assume la responsabilité dans les tâches communes.
- c. Il reconnaît les établissements d'affectation.
- d. Il planifie et réalise des programmes prioritaires et des affectations spéciales.
- e. Il prodigue la formation nécessaire spécifique aux affectations, initie les personnes astreintes au service civil dans leurs droits et leurs obligations, leur attribue les affectations, les encadre pendant les affectations, décompte les jours de service civil accomplis et intervient en cas de difficultés dans les affectations.
- f. Il inspecte les établissements d'affectation et évalue les données.

Par conséquent, les compétences fondamentales de l'Organe d'exécution sont l'appréciation de conflits de conscience dans la procédure d'admission (qu'il exécute en commun avec la Commission d'admission), l'examen de l'utilité publique d'institutions souhaitant devenir des établissements d'affectation, le placement sur le deuxième marché de l'emploi, l'organisation de cours de formation spécifiques aux affectations ainsi que la réalisation d'inspection et d'évaluations. Les activités selon les lettres a et b sont regroupées dans le groupe de produits 1 «Admission», celles selon les lettres c à f dans le groupe de produits 2 «Affectations».

Ainsi, les éléments essentiels d'une stratégie pour l'exécution du service civil figurent déjà dans les normes finales de la LSC. La LSC laisse, du reste, peu de marge à l'Organe d'exécution pour la formulation d'autres principes et objectifs stratégiques.

3. Stratégie

3.1 Appréciation de la situation

3.1.1 Contexte

La tendance que l'on a constatée en Europe, à savoir d'abolir l'obligation générale de servir et, partant, aussi le service civil, ne s'est pas poursuivie au cours de ces dernières années. Cependant, en Allemagne et en Autriche, par exemple, les conditions-cadres pour le service civil se sont assouplies. Aujourd'hui, en ce qui concerne la procédure d'admission et les modalités d'exécution, notre pays connaît donc comparativement un système de service civil rigide. Le nombre des demandes d'admission au service civil a reculé pendant des années du fait que le nombre de personnes déclarées aptes au service militaire a, lui aussi, diminué. Entre temps, le nombre de demandes d'admission a fini par trouver une moyenne stable qui se situe autour de 1700 unités par année.

L'acceptation d'obligations de service en faveur de l'Etat et de la société ne s'est pas améliorée: les jeunes s'intéressent bien plus à leur formation, à leur profession et à leur famille qu'à une mission au service de la communauté. D'ailleurs, les demandes de report de service sont de taille et il est de plus en plus difficile de contraindre les personnes astreintes au service d'accomplir intégralement et de manière accélérée le nombre global de leurs jours de service jusqu'à ce qu'ils atteignent la limite d'âge.

Chances:

- Les Chambres fédérales ayant adopté la révision de la LSC, la mise en œuvre de la solution dite de la preuve par l'acte constituera une nette simplification de la procédure d'admission au service civil. Cette simplification fournira du reste l'occasion de vérifier si les structures et l'organisation de l'Organe d'exécution sont encore de mise et de réorganiser l'initiation des personnes admises au service civil.
- Le rapport sur la Corporate Governance de la Confédération élucide les conditions-cadres dans lesquelles une institution de la Confédération peut être externalisée de l'administration ministérielle. Ce rapport-là et la révision de la LSC fournissent l'occasion d'examiner comment l'Organe d'exécution du service civil pourrait être externalisé en une institution de droit public de la Confédération.
- Les expériences accrues avec les applications d'E-Government à l'échelon fédéral et de nouvelles technologies IC peuvent donner des impulsions importantes pour le développement d'autres applications TIC du service civil et pour l'optimisation de l'utilisation des ressources à disposition.

Risques:

- La pression concurrentielle dans le deuxième marché de l'emploi augmente. D'autres offres reviennent moins cher aux établissements d'affectation que d'avoir recours aux affectations de service civil. D'ailleurs, de nombreux établissements d'affectation n'ont plus les moyens financiers suffisants pour proposer des places d'affectation à l'année.
- Les employeurs ont toujours plus de peine à libérer leurs employés en vue de l'accomplissement d'affectations de service civil d'une certaine durée. Or, qui n'accomplit pas son service civil dans ses jeunes années n'aura guère plus l'occasion, à un âge plus avancé, de concilier son service civil avec ses obligations professionnelles et familiales. L'Organe d'exécution doit donc consacrer toujours plus de temps à la préparation de convocations et doit aussi procéder toujours plus à des convocations d'office.
- A l'égard de la concurrence qui existe sur le deuxième marché de l'emploi, le service civil a davantage de chances de s'en tirer lorsque les personnes astreintes au service civil sont formées spécifiquement pour répondre aux exigences des affectations en question, car cela augmente le bénéfice qu'en retirent les établissements d'affectation. La pression exercée sur la Confédération à réaliser des économies limite toutefois l'extension de la formation spécifique aux affectations.
- Le public confond encore fréquemment le service civil avec la protection civile. Autrement dit, le service civil n'a toujours pas un profil clair et net de prestations. Et où le service civil est en mission, on ne le reconnaît pas en tant que service civil, ce qui entrave forcément la confiance en soi et la motivation des personnes astreintes en service.

3. Stratégie

- Le service civil n'est pas encore reconnu partout comme étant une forme de l'accomplissement de l'obligation de servir. Il arrive encore fréquemment qu'il essuie le grief de mettre en danger l'obligation de servir, les effectifs de l'armée et le principe de milice, ce qui explique pourquoi la marge de manœuvre politique pour l'optimisation de l'exécution est ténue.
- Le nombre de sinistres dus aux intempéries fait augmenter l'option de l'Organe d'exécution de préparer et de conduire des affectations de service civil destinées à prévenir des dommages ou à les réparer.

3.1.2 Organe d'exécution du service civil

L'Organe d'exécution travaille depuis 1999 selon les principes de la GMBE et depuis l'an 2004 avec une structure matricielle axée sur les processus. Il comprend un organe central, sis à Thoune, et sept Centres régionaux. Ses tâches sont décrites au chiffre 2 ci-avant.

Points forts:

- Quiconque accomplit un service civil est en général hautement motivé. Sur le deuxième marché de l'emploi, l'Organe d'exécution offre de la main-d'œuvre qui se distingue par un engagement au-dessus de la moyenne et par une qualité élevée de ses prestations de service.
- L'Organe d'exécution dispose d'un large portefeuille d'établissements d'affectation et d'un grand nombre de places d'affectation. Le nombre absolu de places d'affectation dépasse d'ailleurs très largement la demande des personnes astreintes au service civil en possibilité d'affectation. L'exécution du service civil serait du reste aussi garantie s'il devait y avoir un nombre de nouvelles admissions au service civil beaucoup plus élevé que celui que l'on enregistre actuellement.
- L'exécution du service civil se fait d'une manière axée sur la clientèle et grâce à des collaborateurs et collaboratrices chevronnés et motivés, elle se pratique largement sans fautes. Ils ont une haute estime de tous les groupes de clients et ils répondent par une disponibilité prononcée de les servir. Les enquêtes menées périodiquement au sujet de la satisfaction de la clientèle ont jusqu'à présent donné d'excellentes notes.
- Les affectations accomplies de 2005 à 2007 ont révélé que l'Organe d'exécution est en mesure de mettre sur pied très rapidement un contingent d'affectations collectives de service civil en vue de maîtriser les conséquences d'intempéries et de le conduire lui-même. Les ressources en personnel de l'Organe d'exécution destinées à préparer et à conduire de telles affectations sont pourtant limitées.
- En tant que première application d'E-Government du service civil, le nouveau système d'informations d'affectations (SIA) a prouvé son utilité et a aussi renforcé la volonté de l'Organe d'exécution à continuer de développer les processus de l'exécution du service civil dans cette voie.

Points faibles:

- Les applications de TIC existantes qui sont censées assister l'ensemble de l'exécution du service civil, ne répondent que partiellement aux exigences demandées.
- La population n'est pas encore assez consciente que quiconque effectue un service civil accomplit aussi du même coup son obligation de servir sous forme d'un service personnel.
- Le développement du système de management de qualité, du management des connaissances et d'Intranet a demandé beaucoup plus de temps que prévu et ces processus-là ne sont pas encore achevés. Ce retard est dû à un manque de ressources en personnel ainsi qu'à des déficiences dans les applications TIC. Ces dernières ont non seulement entravé l'accomplissement des tâches quotidiennes, mais ont encore lié une main-d'œuvre importante.
- Quelques Centres régionaux sont de très petite taille et n'ont guère l'importance qu'il faudrait pour couvrir l'offre de prestations globale pendant toute l'année.

3.1.3 Conclusions

- La mission principale de toute affectation de service civil est de créer une utilité aussi grande que possible en faveur de la communauté. Les aspects de politique économique ne doivent pas être négligés pour autant: dans l'exécution du service civil, il y a aussi lieu de tenir compte des intérêts des employeurs. Les personnes astreintes au service civil devront accomplir leurs jours de service aussi rapidement que possible et dans leurs jeunes années.

3. Stratégie

- Quiconque a effectué un service civil, doit pouvoir retourner à son poste de travail riche en expériences et en nouvelles compétences acquises.
- L'exécution du service civil ne doit pas freiner l'engagement du jeune citoyen en faveur de la collectivité, mais au contraire renforcer son sens communautaire. Il y aura lieu de maintenir et d'entretenir un excellent climat dans l'exécution du service civil et la proximité avec la clientèle.
- Il conviendra de prêter une attention toute particulière à la mise en œuvre de moyens et d'instruments de gestion d'entreprises. Les moyens de travail de l'Organe d'exécution et en particulier les applications TIC devront continuer à être optimisés. Il y aura lieu de mettre en œuvre les possibilités qu'offre le E-Government.
- Le service civil doit présenter rapidement une image de marque claire et nette.
- Il conviendra de continuer de prêter une attention toute particulière à la garantie du statut du service civil sur le deuxième marché de l'emploi.

3.2 Stratégie pour l'unité administrative

Vu l'appréciation de la situation, le Conseil fédéral fixe la stratégie suivante pour l'Organe d'exécution du service civil:

- S1: L'Organe d'exécution reconnaît les options fournies par la révision de la LSC et les met à profit.
- S2: L'Organe d'exécution affine l'image de marque du service civil. Il développe une nouvelle charte tenant compte de la situation après la révision de la LSC.
- S3: L'Organe d'exécution est conduit selon les critères modernes de gestion d'entreprises. Il optimise l'utilisation des moyens dans l'exécution du service civil et utilise les possibilités offertes en vue d'augmenter l'efficacité et l'efficacé.
- S4: L'Organe d'exécution améliore le positionnement du service civil sur le deuxième marché de l'emploi et augmente l'attrait du service civil pour les établissements d'affectation.

3.3 Objectifs supérieurs

Vu les quatre objectifs stratégiques susmentionnés, il s'ensuit les objectifs supérieurs suivants pour les groupes de produits et pour la période allant de 2009 à 2011:

- O1.1: Les structures de l'Organe d'exécution sont vérifiées et adaptées.
- O1.2: L'Organe d'exécution encadre et soutient quant à leur avenir professionnel les collaborateurs et collaboratrices ayant œuvré jusqu'à présent dans la procédure d'admission en vigueur jusque-là.
- O2.1: La stratégie actuelle du service civil est vérifiée sur la base de la nouvelle charte adoptée et une nouvelle stratégie est élaborée qui servira de base au mandat de prestations de 2012 à 2015.
- O2.2: Une stratégie relative à l'image de marque du service civil et des objectifs spécifiques sont élaborés et mis en pratique.
- O2.3: De nouveaux instruments d'information sont élaborés.
- O2.4: Les conscrits et les personnes astreintes au service militaire sont informés correctement et suffisamment à propos du service civil et de ses conditions d'admission.
- O3.1: Les travaux comprenant le développement d'un système de management de qualité qui comprend aussi un management de connaissances sont achevés.
- O3.2: La nouvelle stratégie TIC du service civil est mise en pratique. La nouvelle application TIC eZIVI est introduite; elle contient des modules d'E-Gouvernement.
- O3.3: L'externalisation de l'Organe d'exécution en une institution de droit public de la Confédération ainsi que l'option de la soumission de l'Organe d'exécution sous l'égide du DDPS sont examinées.
- O4.1: La nouvelle introduction et formation du service civil (IFS) est élaborée et a été mise en service.

4. Cadre financier

Compte de résultats	Période comparée 2006-2008 ¹⁾	Période MP 2009-2011
	en mio de fr.	en mio de fr.
Total		
Recettes	10.7	11.2
Dépenses	45.8	61.2
Solde	-35.1	-50.0

Enveloppe budgétaire	en mio de fr.	en mio de fr.
Recettes de fonctionnement	10.7	11.2
Dépenses de fonctionnement	41.4	54.3
Solde	-30.7	-43.1
Recettes de fonctionnement/ Dépenses de fonctionnement (en %)	25.8%	20.6%

Hors enveloppe budgétaire	en mio de fr.	en mio de fr.
Recettes	0.0	0.0
Dépenses	4.4	6.9

Compte d'investissement	Période comparée 2006-2008 ¹⁾	Période MP 2009-2011
	en mio de fr.	en mio de fr.
Enveloppe budgétaire		
Recettes	0.0	0.0
Dépenses	2.2	0.8
Solde	-2.2	-0.8

Compte d'exploitation	Période comparée 2006-2008 ¹⁾	Période MP 2009-2011
Produits en millions de fr.	10.7	11.2
> dont prestations commerciales	0%	0%
Coûts en millions de fr. ²⁾	41.2	54.3
> dont prestations commerciales	0%	0%
Solde en millions de fr.	-30.5	-43.1
Taux de couverture des coûts en %	26.0%	20.6%

— Chiffres les plus récents: se fondant sur les comptes d'Etat de 2006 et de 2007 ainsi que sur le budget 2008.

— Les coûts dont il est fait état ici ne contiennent ni investissements ni subventions.

Observations

L'enveloppe budgétaire repose sur les bases légales actuelles et sur l'hypothèse admise que la procédure d'admission actuellement en vigueur continue de produire ses effets. Autrement dit, il n'a pas été tenu compte des conséquences possibles de la mise en œuvre de la révision de 2008 de la LSC. Les chiffres énoncés ci-dessus se fondent sur les valeurs du budget 2009 et de la planification financière 2010-2012. Ces valeurs se fondent sur les bases de calcul que voici:

- 2'000 demandes d'admission déposées par année (hypothèse relative à 2007: 1800 demandes);

4. Cadre financier

- 1'900 demandes traitées par année par la Commission d'admission;
- 1'700 admissions décidées par année;
- 100 membres de la Commission d'admission;
- nombre de jours de service civil effectués par année: 390'000 en l'an 2009, 410'000 en l'an 2010 et 430'000 en l'an 2011;
- pour les cours centralisés d'introduction (cours généraux d'initiation au service civil, cours de soins, cours de formation spécifiques aux affectations en vue d'un service dans un programme prioritaire, cours de formation pour les éléments dits de piquet) des coûts moyens de 260.00 francs par journée de cours, égale à un total annuel de 1.2 mio de fr. (2009), et de 3.4 mio de fr. pour les années 2010 à 2012;
- plus aucune dépense en corrélation avec la Commission de reconnaissance, celle-ci ayant été dissoute pour la fin de l'année 2007,
- 48.8 postes à plein temps auprès de l'Organe d'exécution du service civil.

Les chiffres comparatifs relatifs au mandat de prestations de 2006 à 2008 n'ont pas été repris du dernier mandat de prestations, mais ont été adaptés à la systématique du Nouveau modèle de comptes de la Confédération (NMC), afin que la comparaison ait un sens. Les dépenses et les recettes de l'année 2006 ont été complétées ici des parts de crédits n'ayant aucun effet sur le financement (notamment compensation de prestations ayant des effets au crédit, d'une ampleur de 1.2 million de francs, amortissements d'environ 2,8 millions de francs; pour les années 2007 et 2008, cette correction n'a pas été nécessaire, du fait que le NMC est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007 et qu'il a été tenu compte des règles du NMC dans l'établissement des chiffres de ces deux années).

Les commentaires ci-dessous se rapportent également aux bases de calcul relatives à l'enveloppe budgétaire:

Compte de résultats:

- o Le nombre des jours de service civil accomplis augmente légèrement par année et les produits augmentent aussi en conséquence.
- o Derrière les dépenses hors enveloppe budgétaire se cachent les subventions accordées pour des affectations de service civil dans le domaine de l'environnement.

Compte d'investissement:

- o Pour le développement d'une solution de rechange dans le domaine de l'application TIC ZIVI+, il y aura lieu de consentir à des investissements d'une ampleur d' 1.7 mio de francs à partir de 2008 (dont 0.6 million de francs seront probablement imputables pour l'année 2009).
- o En revanche, on peut s'attendre dans les années suivantes à une diminution claire et nette des charges d'investissement.

Compte d'exploitation:

- o C'est depuis l'introduction de la compensation des prestations ayant des effets sur le crédit que les charges ont augmenté; cela s'explique parce que l'on charge des composantes de coûts supplémentaires que l'on n'avait pas avant. Il n'est pas possible d'influencer ces montants ou alors que dans une mesure insignifiante.
- o Cela a donc pour effet de faire diminuer le taux de couverture des coûts.

Les cadres financiers établis pour les deux périodes de mandat de prestations auront donc des ordres de grandeur semblables. La raison de la différence des soldes est due au non-épuiement des crédits dans les années 2006 et 2007. Les motifs du non-épuiement du crédit furent en particulier un bon management des coûts, des retards dans les projets TIC ainsi que des hypothèses erronées dans la budgétisation, étant donné que l'on avait tablé avec des chiffres trop élevées. Les hypothèses admises concernant le nombre des demandes d'admission au service civil, concernant le nombre de cours de formation à suivre par les personnes astreintes au service civil ainsi que concernant les coûts de l'utilisation des transports publics se sont avérées trop élevées. Rappelons aussi que le recrutement et la formation de nouveaux membres de la Commission d'admission prévus au budget de l'an 2006 n'ont pas été nécessaires.

5.1 Groupe de produits 1: Admission

Description

Ce groupe de produits comporte toutes les prestations de l'Organe d'exécution en corrélation avec la procédure d'admission, y compris le traitement de recours interjetés contre les décisions concernant des demandes d'admission. Les bénéficiaires de prestations sont les requérants et le Tribunal administratif fédéral.

Orientations stratégiques

- Assurer une procédure d'instruction fair-play, correcte et rapide.
- Soutenir la Commission d'admission dans l'accomplissement de ses tâches.
- Gérer le cercle de qualité selon l'article 21 OCSC conformément aux principes de l'efficacité et de l'efficience.
- Assurer les performances de l'Organe d'exécution concernant la procédure d'admission traditionnelle jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision de la LSC.
- Préparer et introduire la nouvelle procédure d'admission simplifiée sur la base de la preuve par l'acte.

Répartition du groupe de produits en produits

Le groupe de produits 1 ne contient qu'un seul produit, celui de l'«admission».

Coûts et produits	Période comparative 2006-2008 ¹⁾		Période MP 2009-2011	
Produits en mio de fr.		0.0		0.0
> dont prestations commerciales	0%	0.0	0%	0.0
Coûts en mio de fr.		15.8		17.1
> dont prestations commerciales	0%	0.0	0%	0.0
Solde en mio de fr.		-15.8		-17.1
Taux de couverture des coûts en %		0.0%		0.0%

- Chiffres les plus récents: se fondant sur les comptes d'Etat de 2006 et de 2007 ainsi que sur le budget 2008.

Observations

L'exposé des coûts et des produits repose sur l'hypothèse que la procédure d'admission se poursuivra dans sa forme actuelle. Après l'entrée en vigueur de la révision de la LSC, les coûts diminueront.

En principe, la procédure d'admission est gratuite pour le requérant. Les recettes minimales du groupe de produits 1 proviennent de versements dans les cas où, les requérants ne s'étant pas présentés du tout ou pas à temps sans explication ni excuse suffisantes à l'audition personnelle, l'Organe d'exécution peut facturer tous les frais ou partie des frais de l'audition manquée.

5.1 Groupe de produits 1: Admission

Données de prestations 2001 – 2007:

An- née	Nouvelles deman- des re- çues	Décisions quant à la forme			Auditions personnel- les	Décisions quant au fond			Taux de refus (en % des déci- sions quant au fond)	Deman- des en suspens à la fin de l'année	Coûts à l'unité en fr. ¹⁾
		Non- entrée en matière	Retraits	Total		Admis- sions	Refus	Total			
2001	1'870	133	54	187	1'635	1'393	201	1'594	12.5%	774	2'778
2002	2'102	135	60	195	1'829	1'651	185	1'836	9.3%	831	2'292
2003	1'955	154	66	220	2'206	1'967	223	2'190	10.1%	344	2'856
2004	1'801	131	49	180	1'657	1'507	119	1'626	7.0%	411	2'871
2005	1'656	146	29	175	1'496	1'382	109	1'491	7.3%	379	3'071
2006	1'754	172	51	223	1'535	1'441	94	1'535	6.1%	253	3'186
2007	1'727	106	37	143	1'641	1'463	75	1'538	4.9%	426	2'316

¹⁾ sur la base des coûts intégraux.

Objectifs de résultat (concentration sur l'impact)

Objectifs	Indicateurs	Standard	Enquête
OR11: Exécution fair play et correcte de la procédure d'instruction.	Satisfaction des requérants quant aux informations obtenues et à l'amabilité des collaborateurs des Centres régionaux (établissement de notes avec procédé standardisé de feed-back).	80% des réponses dépouillées obtiennent une note égale ou supérieure à 3 sur une échelle allant de 1 à 4.	Sondages annuels.

Observation

Avec la mise en œuvre de la solution de la preuve par l'acte, l'objectif de résultat OR11 devient caduc.

Objectifs de production pour la procédure d'admission en vigueur jusqu'ici avec audition des requérants (output, concrétisé dans la convention de prestations)

Objectifs	Indicateurs	Standard	Enquête
OP11 (quantité): Productivité élevée de la part des collaborateurs et collaboratrices scientifiques en procédure d'admission.	Nombre de notifications écrites de décisions par collaborateur/collaboratrice scientifique.	240 décisions par poste à plein temps.	Evaluation au fur et à mesure dans la statistique des prestations par semestre.

5.1 Groupe de produits 1: Admission

Objectifs	Indicateurs	Standard	Enquête
OP12 (délai): Décisions rapides en première instance pour les demandes d'admission déposées par des personnes astreintes au service militaire.	Pourcentage de demandes dont la décision de première instance est expédiée dans les délais impartis.	95% des décisions sont expédiées dans un délai de 120 jours à compter de la date de l'entrée de la demande (ne sont pas pris en compte les retards dus au séjour à l'étranger ou à la maladie des requérants, non-comparution à une audition, ainsi qu'autorisation d'un report d'une audition).	Evaluation au fur et à mesure dans la statistique des prestations à la fin de l'année.
OP13 (délai): Expédition d'une décision écrite immédiatement après l'audition personnelle des requérants.	Pourcentage des décisions expédiées dans les délais; nombre de jours de travail après la journée d'audition.	95% des décisions ont été expédiés au plus tard le 5ème jour de travail après l'audition en question (hormis les demandes faisant l'objet d'une suspension de la notification de décision). Pour les admissions sans audition personnelle, le délai commence le jour de la signature de la décision par la Commission d'admission.	Evaluation au fur et à mesure dans la statistique des prestations par semestre.
OP14 (délai) : Les demandes d'admission provenant d'un requérant effectuant un service militaire d'une durée plus longue sont traitées immédiatement et les décisions prises rapidement.	Pourcentage des demandes traitées dans les délais.	90% des requérants ayant déposé leur demandes d'admission depuis un service militaire durant quatre semaines au moins et n'ayant pas été libérés avant terme sont auditionnés dans les 14 jours à compter du moment où leur demande est complète.	Evaluation au fur et à mesure dans la statistique des prestations par semestre.
OP15 (coûts): Respect de la limite quant aux coûts du traitement des demandes d'admission.	Coûts intégraux à charge de la Confédération par décision en procédure d'admission.	Maximum de 3'300.- francs.	Clôture semestrielle du compte des coûts.

5.1 Groupe de produits 1: Admission

Observations

Les objectifs de production OP11 à OP15 se réfèrent à la procédure d'admission en vigueur jusque-là. Lorsque les dispositions révisées de la LSC entreront en vigueur, ils deviendront caducs et seront remplacés par l'objectif de production OP16.

OP11: Les collaborateurs scientifiques en procédure d'admission sont responsables de l'exécution de la procédure d'instruction; ils assistent et soutiennent les membres de la commission dans l'audition, la rédaction de la décision et la procédure de consultation sur recours.

OP15: Plus de la moitié des coûts de la procédure d'admission est générée par la Commission d'admission. Voilà pourquoi, la commission et l'Organe d'exécution doivent garantir ensemble l'atteinte de cet objectif limitatif de coûts.

Objectif de production après la révision de la LSC (solution de la preuve par l'acte)

Objectifs	Indicateurs	Standard	Enquête
OP16 (délai): Décision rapide concernant les demandes d'admission.	Durée moyenne du traitement des demandes.	La durée moyenne du traitement des demandes (à compter depuis le moment où la demande est complète jusqu'à l'envoi de la décision) ne dépasse pas deux semaines. En aucun cas, elle ne dépasse cinq semaines.	Evaluation au fur et à mesure; dans la statistique des prestations semestrielle.

5.2 Groupe de produits 2: Affectations

Description

Le groupe de produits «Affectations» comprend toutes les prestations qui conduisent à l'accomplissement des jours de service civil ordonnés aux personnes astreintes au service civil au sein des établissements d'affectation reconnues, en particulier la reconnaissance d'établissements d'affectation, l'affectation, la formation et l'encadrement de personnes astreintes au service civil ainsi que l'inspection des affectations. Les bénéficiaires de prestations sont les personnes astreintes au service civil, les institutions déposant une demande de reconnaissance en tant qu'établissement d'affectation, les établissements d'affectations reconnus, les autorités cantonales du marché du travail, les autorités de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et le Tribunal administratif fédéral.

Orientation stratégique

Les affectations de service civil s'alignent sur la réalisation des objectifs de résultat définis en vertu des dispositions de l'article 3a LSC. De plus, l'orientation stratégique suivante est à suivre:

- Elaborer un nouveau cours d'introduction au service civil.
- Renforcer l'engagement de la Confédération concernant la formation spécifique aux affectations destinée aux personnes astreintes au service civil.
- Vérifier le portefeuille des établissements d'affectation reconnus et examiner s'il convient de le resserrer ou au contraire de l'étendre judicieusement.
- Optimiser la collaboration avec les établissements d'affectation.
- Evaluer les effets des programmes prioritaires.
- Prendre les mesures permettant d'affecter les personnes astreintes au service civil de manière rapide, simple et avec la meilleure préparation possible à des missions visant à réparer les dommages dus aux intempéries.
- Inspecter périodiquement les établissements d'affectation dans le cadre d'affectations, afin de garantir de manière durable une exécution du service civil conforme aux dispositions légales.

Répartition du groupe de produits en produits

Le groupe de produits 2 ne contient qu'un seul produit, à savoir les «affectations».

Coûts et produits	Période comparative 2006-2008 ¹⁾		Période MP 2009-2011	
Produits en mio de fr.		10.7		11.2
> dont prestations commerciales	0%	0.0	0%	0.0
Coûts en mio de fr. ²⁾		25.4		37.2
> dont prestations commerciales	0%	0.0	0%	0.0
Solde en mio de fr.		-14.7		-26.0
Taux de couverture des coûts en %		42.1%		30.1%

- Chiffres les plus récents: se fondant sur les comptes d'Etat de 2006 et de 2007 ainsi que sur le budget 2008.
- Les coûts dont il est fait état ici ne contiennent ni investissements ni subventions.

Observations

Les produits du groupe de produits 2 se composent des contributions des établissements d'affectation dues en compensation de la main-d'œuvre fournie par la Confédération, des amendes découlant de procédures disciplinaires ainsi que d'indemnités dues pour la préparation de convocations d'office (ces indemnités étant une innovation).

5.2 Groupe de produits 2: Affectations

Par rapport au groupe de prestations 1, les coûts inhérents au groupe de prestations 2 augmentent sensiblement. Ces nouveaux facteurs de coûts sont notamment la dotation en signes distinctifs des personnes astreintes au service civil et des établissements d'affectation, la mise sur pied de cours d'introduction et de formation de plusieurs jours et la préparation et la conduite d'affectations visant à maîtriser les conséquences de catastrophe et de situation d'urgence.

Concernant l'objectif de production OP21, on part d'une base minimale annuelle de 370'000 jours de service civil accomplis, chiffre qui se situe légèrement au-dessus de la valeur atteinte en 2007. L'enveloppe budgétaire repose sur l'hypothèse d'un nombre croissant de jours de service civil accomplis par année (2009: 390'000; 2010: 410'000; 2011: 430'000). De cette manière, on peut être certain que les moyens d'exploitation suffisent même si l'on rencontre des fluctuations, en particulier lorsque l'objectif de production minimal est dépassé.

Il n'a pas été tenu compte des éventuelles répercussions de la révision de la LSC. Suite à la réalisation de la solution de la preuve par l'acte, il se pourra que les nombres des personnes admises au service civil et des jours de service civil accomplis augmentent.

Données concernant les prestations 2001 – 2007:

Année	Personnes astreintes au service civil	Personnes en service	Durée moyenne des affectations	Affectations accomplies	Nombre de jours de service civil effectués	Procédures de reconnaissance	Etablissements d'affectation reconnus	Places d'affectation	Coût à l'unité en fr. ³⁾
2001	7'290	2'351	82	2'432	199'359	261	1'080	4'109	13
2002	8'934	3'381	82	3'472	286'297	308	1'173	4'509	15
2003	10'795	3'481	86	3'777	325'181	341	1'221	4'401	15
2004	9'087	4'341	78	4'170	323'809	1'129 ¹⁾	1'377	4'266	18
2005	10'172	4'314	64	5'174	332'345	414	1'482	4'832	13
2006	11'209	4'529	59 ²⁾	5'772	338'816	429	1'606	5'214	19
2007	12'051	4'622	58	6'150	356'168	566	1'751	5'570	14

¹⁾ Par rapport aux années précédente, ce chiffre est plus élevé, parce qu'à la suite d'une révision de la LSC, avec effet à partir du 1^{er} juillet 2004, les autres deux tiers des établissements d'affectation ont aussi été contraints au versement d'une contribution à la Confédération. Ce fait a entraîné la vérification, puis l'adaptation des décisions de reconnaissance de ces établissements.

²⁾ Du fait de l'augmentation des cours spécifiques aux affectations d'une durée de quelques jours, la durée moyenne des affectations se raccourcit également.

³⁾ sur la base des coûts intégraux. Jusqu'à 2007, les subventions destinées aux projets relatifs à l'environnement étaient encore intégrés dans les coûts à l'unité.

5.2 Groupe de produits 2: Affectations

Objectifs de résultats (concentration sur l'impact)

Objectifs	Indicateurs	Standard	Enquête
OR21: Satisfaction des personnes en service civil par rapport à l'accomplissement des obligations de l'Organe d'exécution	Satisfaction face à: accessibilité du personnel de l'Organe d'exécution, compréhension de l'information fournie et des documents, qualité du conseil personnel et du soutien, informations au sujet des possibilités d'affectation (système d'information des affectations, liste des établissements d'affectation) (système de notes données dans un questionnaire standardisé).	80% des réponses évaluées atteignent une valeur de ≥ 4 sur une échelle de 1 à 5.	Après chaque affectation (questionnaire). Evaluation d'une quantité partielle à la fin de l'année.
OR22: Satisfaction des personnes en service civil par rapport à l'accomplissement des obligations de l'établissement d'affectation.	Satisfaction face à: affectation et activités selon le cahier des charges (faisant partie intégrante de la convocation), introduction dans le domaine de travail, encadrement par l'établissement d'affectation, indemnisation selon la convocation (système de notes données dans un questionnaire standardisé).	80% des réponses évaluées atteignent une valeur de ≥ 4 sur une échelle de 1 à 5.	Après chaque affectation (questionnaire). Evaluation d'une quantité partielle à la fin de l'année.
OR23: Satisfaction des établissements d'affectation par rapport à l'utilité des affectations de service civil.	Réponses données par les établissements d'affectation aux questions de savoir si l'utilité de l'affectation de service civil est supérieure à leur charge (système de notes données dans un questionnaire standardisé).	80% des réponses évaluées atteignent une valeur de ≥ 3 sur une échelle de 1 à 4.	Questionnaire à un nombre partiel. Evaluation à la fin de l'année.
OR24: Satisfaction des établissements d'affectation reconnus (sans exploitations agricoles) par rapport à l'exécution de la procédure de reconnaissance.	Satisfaction par rapport aux conseils prodigués par l'Organe d'exécution et à la durée de la procédure de reconnaissance (système de notes données dans un questionnaire standardisé).	85% des réponses évaluées atteignent une valeur de ≥ 3 sur une échelle de 1 à 4.	Après chaque procédure de reconnaissance. Evaluation à la fin de l'année.

5.2 Groupe de produits 2: Affectations

Objectifs de production (output, concrétisé dans la convention de prestations)

Objectifs	Indicateurs	Standard	Enquête
OP21 (quantité): Maintien du nombre de jours de service civil effectués à un niveau constamment élevé.	Nombre de jours de service civil décomptés comme ayant été effectués par année.	Au minimum 370'000 jours de service civil effectués par année.	Au fur et à mesure; évalué dans la statistique des prestations mensuelle.
OP22 (quantité): Inspections régulières auprès des établissements d'affectation dans lesquelles des personnes en service civil sont en train d'accomplir une affectation.	Nombre d'établissements d'affectation inspectés par année.	Au minimum 200 inspections par année.	Au fur et à mesure; évalué dans la statistique des prestations semestrielle.
OP23 (délai): Accomplissement à temps de l'affectation initiale par la personne venant d'être admise au service civil.	Année au cours de laquelle l'affectation initiale doit débuter.	Toutes les personnes astreintes au service civil commencent leur affectation initiale au plus tard l'année suivant celle de l'entrée en force de la décision d'admission.	Au fur et à mesure; évalué à la fin de l'année.
OP24 (délai): Accomplissement rapide de la période d'affectation longue.	Année dans laquelle la période d'affectation longue est accomplie	Toutes les personnes astreintes au service civil, qui n'ont pas 26 ans révolus au moment de l'entrée en force de leur admission, accomplissent leur période d'affectation longue avant la fin de l'année dans laquelle elles ont 27 ans révolus.	Au fur et à mesure; évalué à la fin de l'année.
OP25 (délai): Traitement expéditif des demandes de reconnaissance d'institutions qui souhaitent devenir des établissements d'af-	Délai à compter du moment où la demande écrite de reconnaissance est complète jusqu'à la date de l'établissement de la décision.	En quatre semaines au maximum.	Au fur et à mesure; évalué dans la statistique des prestations semestrielle.

	fectation reconnus du service civil.			
OP26 (coûts):	Respect de la limite quant aux coûts par jour de service civil effectué.	Coûts intégraux à charge de la Confédération par jour de service civil effectué.	Maximum de 23.- francs.	Décomptes semestriels du compte des coûts.

Observations

- OP21: La saisie des jours de service civil effectués se fait lorsque les feuilles d'annonce des établissements d'affectation parviennent à l'Organe d'exécution. Il peut néanmoins se produire des retards allant de un à trois mois, retards causés par les établissements d'affectation. Dans une moyenne de longue durée 98.5 pour cent des jours de service civil convoqués sont bel et bien accomplis. C'est pourquoi, à la fin de l'année, on peut faire un pronostic concernant le nombre de jours de service civil accomplis à l'aide du nombre de jours de service civil pour lesquels les personnes astreintes ont été convoquées. Le chiffre des jours de service civil effectués dans l'année en question figurant dans la statistique se fonde finalement sur les chiffres de mars/avril de l'année suivante.
- OP22: Les inspections se font toujours pendant des affectations en cours. On s'efforce à arriver à faire tous les quatre ans en moyenne l'inspection des établissements d'affectation «actifs».
- OP23: L'objectif de production est aussi réputé accompli concernant les personnes astreintes au service civil lorsque:
- _ leur demande de report de service concernant leur affectation initiale a été autorisée dans les délais impartis,
 - _ elles ont quitté notre pays pour un congé à l'étranger autorisé,
 - _ elles ont été libérées du service civil,
 - _ une procédure pénale a été introduite contre elles pour non-entrée en service à une affectation initiale,
 - _ l'Organe d'exécution ne sait pas où séjourne la personne astreinte.
- OP24: L'objectif de production OP24 se réfère à l'article révisé 39a OSCi qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Pour la mise en œuvre de cet article, l'OSCi prévoit un délai transitoire de deux ans. Voilà qui explique pourquoi l'OP24 ne prend effet qu'en 2010 seulement et que la première évaluation de l'atteinte des objectifs se fera pour la fin de l'année 2010.
- S'agissant des personnes astreintes au service civil, l'objectif de production sera aussi considéré comme accompli lorsque:
- _ leur demande de report de service concernant l'affectation longue a été approuvée dans les délais impartis,
 - _ elles ont quitté notre pays pour un congé à l'étranger autorisé,
 - _ elles ont été libérées du service,
 - _ une procédure pénale a été introduite contre elles pour non-entrée en service d'une affectation longue,
 - _ l'Organe d'exécution ne sait pas où séjourne la personne astreinte.
- La personne astreinte qui, lors de l'entrée en force de la décision d'admission la concernant, a 26 ans révolus, achève son affectation longue au cours de l'année suivant l'entrée en force de la décision d'admission la concernant (art. 39a, al. 3, lettre b, OSCi).
- OP26: Les coûts unitaires sont des coûts intégraux. Contrairement aux années précédentes, les subventions accordées aux projets d'environnement sont imputées intégralement au groupe de produits 2 et, conformément aux règles du NMC, ne sont plus incorporées dans les coûts unitaires. Toutefois leur montant peut fortement fluctuer d'une année à l'autre. Ces fluctuations sont causées par le fait que le montant dépend grandement du nombre des cours de formation mis sur pied et fréquentés, des coûts facturés par les entreprises de transports publics pour les déplacements des personnes astreintes et de l'ampleur des produits réalisés dans le cadre de l'obligation de contribuer des établissements d'affectation.

Quels points sont fixés par le Conseil fédéral et examinés dans le cadre de la procédure de consultation du Parlement?

(Ces points restent en vigueur pendant toute la période PM)

- (1) Les groupes de produits
- (2) Les paramètres financiers par groupe de produits (en tant que valeur indicative)
- (3) Les **objectifs en matière de prestations et de résultats** par groupe de produits
- (4) Les **indicateurs d'efficacité** et les valeurs visées (normes) par objectif en matière de résultats et de prestations

(1) **Groupe de produits 1: Désignation**

Description
Texte

Objectifs stratégiques
Texte

Répartition en produits
Texte

(2)

Coûts et recettes	Période de comparaison 2004-2007	LA-Période 2008-2011
Recettes en mio fr.	0.0	0.0
> dont prestations commerciales en %	#DIV/0!	#DIV/0!
Coûts en mio fr.	0.0	0.0
> dont prestations commerciales en %	#DIV/0!	#DIV/0!
Solde en mio fr.	0.0	0.0

(3) **Objectifs en matière de résultats** (concentration sur l'impact)

Objectifs	Indicateurs	Normes	Evaluation
1.	Texte	Texte	Texte
2.	Texte	Texte	Texte

(4)

Quels points sont fixés par le département?

Mise en oeuvre du mandat de prestations:

- au niveau technique: la présentation des résultats par produit et par année
- au niveau du calendrier: la présentation par année à l'intérieur de la période du mandat de prestations
- au niveau financier: l'indication des coûts et des recettes annuels par groupe de produit et par produit

Les objectifs en matière de prestations (objectifs annuels axés sur les résultats)

Les indicateurs de prestations et les valeurs visées (normes)

Quelles sont les tâches incombant aux responsables de produits?

(assistés par le contrôle de l'unité administrative)

- Définition des objectifs pour les produits
- Planification, surveillance et pilotage en vue d'atteindre les objectifs
- Gestion des coûts et des crédits pour le groupe de produits
- Elaboration de rapports à l'intention de la direction de l'unité administrative

Gestion financière (budget, compte d'Etat)

Les instruments et leur utilisation

Le cadre financier du mandat de prestations présente pour la période concernée une évaluation des moyens financiers nécessaires à la fourniture des prestations convenues. Il doit être considéré comme une valeur indicative et ne revêt pas le caractère d'un budget s'étendant sur plusieurs années. Le Parlement approuve les crédits nécessaires à l'unité administrative soumise à la GMEB dans le cadre du budget annuel.

Une éventuelle réduction, par le Conseil fédéral ou le Parlement, des moyens financiers fixés dans le mandat de prestations peut selon son importance influencer la réalisation des objectifs en matière de prestations et d'efficacité définis dans le mandat de prestations. Les unités GMEB précisent les conséquences d'éventuelles réductions aussi bien dans le message sur le budget ou le compte d'Etat de l'année concernée que dans le rapport concernant le mandat de prestations.

Une adaptation du mandat de prestations est indiquée si le mandat ou l'orientation stratégique d'une unité administrative connaissent des changements, ou si la réduction des moyens financiers provoque des écarts notables par rapport aux objectifs fixés.

Les crédits nécessaires au domaine propre à l'administration (domaine de fonction) pour les charges et les dépenses d'investissement sont présentés au Parlement, pour approbation, dans deux enveloppes budgétaires distinctes en même temps que les revenus et les recettes d'investissement prévus. Les prestations internes fournies entre unités administratives ont une incidence sur les crédits. Ces crédits liés à l'imputation de prestations font partie intégrante de l'enveloppe budgétaire. Les crédits accordés dans le cadre de l'enveloppe budgétaire peuvent être dépassés, pour autant qu'un tel dépassement soit nécessaire pour atteindre des surplus de recettes.

Les subventions n'entrent pas dans l'enveloppe budgétaire. Tout crédit budgétaire pour des subventions doit être demandé hors de l'enveloppe budgétaire.

Les réductions décidées par le département, le Conseil fédéral ou le Parlement s'effectuent au niveau de l'enveloppe budgétaire.

Réserves

La formation de réserves générales et de réserves affectées doit être autorisée par l'Assemblée fédérale dans le cadre du compte d'Etat. L'utilisation de réserves engendre une charge non budgétée et donc un dépassement des crédits, qui doit être justifié dans le cadre de la clôture du compte.

Réserves générales

Les revenus qui dépassent le montant budgété grâce à de meilleures prestations – et non par exemple à une augmentation des tarifs des émoluments –, ainsi que les soldes de crédits de charges qui résultent d'une diminution des coûts de prestations fournies peuvent en principe être attribués à une réserve générale, à libre disposition (c'est-à-dire non affectée). Le département compétent décide en accord avec l'Administration fédérale des finances (AFF) de la hauteur de cette attribution.

Les réserves générales doivent servir à financer des activités qui s'accordent avec les objectifs du mandat de prestations. En outre, un montant correspondant à 1 % au maximum des dépenses de personnel peut être prélevé des réserves générales pour être distribué comme allocation de succès à certains collaborateurs (en tenant compte des art. 47 et 49 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération), mais non à l'ensemble du personnel.

Ces allocations de succès se basent sur l'art. 15, al. 1, de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers).

Conditions générales pour les unités administratives GMEB

Réserves affectées

La formation de réserves affectées est possible lorsqu'en raison de retards dans la réalisation de projets, des crédits ne peuvent pas être utilisés, ou ne peuvent l'être que partiellement. De telles réserves ne peuvent être employées qu'aux fins prévues initialement.

Les unités GMEB sont libres de demander un report de crédits plutôt qu'une réserve affectée. Par définition, le report de crédits ne s'applique que pour l'année suivante et doit être décidé par le Conseil fédéral.

Enveloppe budgétaire disponible – amortissements

Si certains projets d'investissement, mesures ou autres projets sont abandonnés, ou s'ils accusent un retard dans leur réalisation, les investissements en immobilisations corporelles ou incorporelles pouvant être inscrits à l'actif prévus initialement ne sont pas inscrits à l'actif durant l'exercice en cours. Par conséquent, le montant des amortissements est diminué par rapport à ce qui avait été planifié, de même que l'enveloppe budgétaire disponible (charges et revenus de fonctionnement) de l'unité GMEB. Cela signifie que les crédits de l'enveloppe budgétaire destinés aux amortissements prévus ne peuvent être utilisés à d'autres fins par les unités GMEB.

Gestion d'exploitation

Comptabilité d'exploitation

La planification s'articule selon les différents types de coûts et de produits et des éléments de la comptabilité analytique (centres de coûts, entités qui assument les frais). Les enveloppes budgétaires sont déduites de manière standardisée de la comptabilité analytique (CA), puis soumises à l'approbation du Parlement avec le budget annuel. Elles sont évaluées en fonction des objectifs en matière de prestations et d'efficacité des différents groupes de produits des mandats de prestations. L'unité administrative doit donc répartir les coûts et les recettes entre les différents produits selon des critères objectifs. Elle présente ainsi les données de base nécessaires à l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des prestations fournies et à la fixation des prix. Les valeurs indicatives pour les coûts et les recettes de chaque groupe de produits se fondent de la sorte sur des objectifs mesurables en matière de prestations et d'efficacité. Si ces objectifs annuels ne sont pas atteints, il convient d'en indiquer la raison de manière détaillée dans le cadre du compte d'Etat.

Si le Parlement l'estime nécessaire, il peut arrêter des valeurs indicatives pour les coûts et les recettes générés par certains groupes de produits jugés importants sur le plan politique. La définition de telles valeurs par le Parlement s'appuie sur les objectifs en matière de prestations et d'efficacité définis par groupe de produits et inscrits au budget; elle prime sur l'enveloppe budgétaire. En cas de changement des valeurs indicatives prévues initialement, l'unité GMEB doit mettre en évidence les répercussions que cela aura au niveau des prestations.

Prestations commerciales

Dans le message du 24 novembre 2004 relatif à la révision de la loi sur le marché intérieur, les prestations commerciales sont définies comme des activités proposées également sur le marché. De telles prestations ne peuvent être fournies à des tiers que si une loi l'autorise expressément. Si des prestations de cette nature sont déjà fournies et qu'il n'existe pas encore de base légale formelle, la création d'une base légale adéquate devra être demandée au Conseil fédéral à l'attention du Parlement. A partir du 1^{er} janvier 2009 (entrée en vigueur de l'art. 41 de la loi sur les finances de la Confédération), les prestations commerciales seront fournies sous réserve que les bases légales aient été adoptées par le Parlement et qu'elles puissent entrer en vigueur à cette date.

Afin de garantir une meilleure transparence de ces prestations commerciales, tous les coûts et recettes doivent être enregistrés par groupe de produits.

Conditions générales pour les unités administratives GMEB

Prix d'imputation

Si aucune ordonnance sur les émoluments ne le prescrit différemment, les prix d'imputation sont fixés en fonction du coût complet dans le but d'obtenir une transparence totale des coûts et des prestations au sein de l'administration fédérale.

Gestion du personnel

Principe

Les unités administratives sont soumises à la loi sur le personnel de la Confédération (LPers). Elles doivent également tenir compte des principes de gestion destinés à assurer l'égalité des chances entre femmes et hommes et à promouvoir le plurilinguisme dans l'administration fédérale. De plus, il est attendu que le nombre actuel de places d'apprentissage soit au moins maintenu et que les demandes du Parlement d'en proposer encore davantage soient prises en compte de manière appropriée.

Pas de limitation de la rétribution du personnel

Les unités administratives gérées par mandat de prestations et enveloppe budgétaire ne sont plus contraintes à la limitation de la rétribution du personnel, puisque cette rétribution est intégrée à l'enveloppe budgétaire.

Contrôle de gestion axé sur les résultats

La gestion organisationnelle dans l'administration publique est bien plus complexe que dans le secteur privé. Pour tenir compte de la complexité de l'administration fédérale, le contrôle de gestion doit pouvoir représenter de manière appropriée l'ensemble du processus de fourniture des prestations et les modèles d'effets. Les processus de communication tant horizontaux que verticaux doivent de la sorte être améliorés au sein de l'administration fédérale, ce qui favorise le développement d'un langage commun et génère un changement de culture. Le contrôle de gestion est un instrument de gestion d'une grande portée qui permet de soutenir les activités de l'administration et de les axer en fonction des objectifs en matière de prestations et d'efficacité définis auparavant.

L'analyse contextuelle, l'analyse des points forts et des points faibles de l'unité GMEB et d'autres indicateurs de gestion aident à la préparation du mandat de prestations. Les expériences accumulées jusqu'ici sont aussi prises en considération, raison pour laquelle le rapport sur les résultats et les prestations fait partie intégrante du nouveau mandat de prestations.

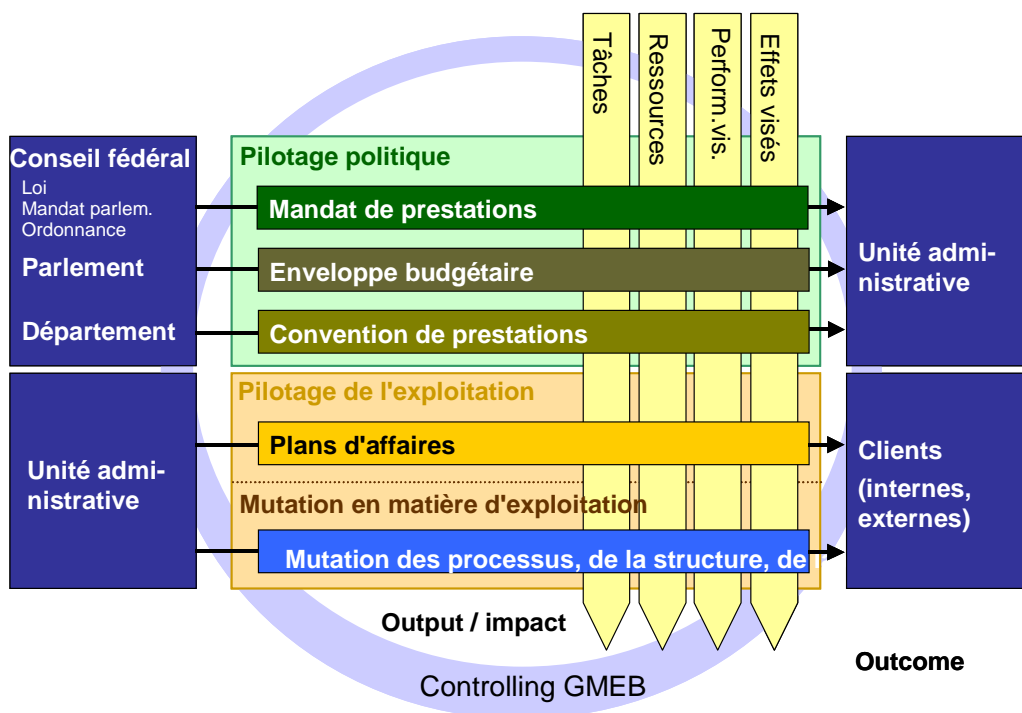
Le contrôle de gestion

- consacre la séparation systématique entre le pilotage stratégique et politique et la gestion administrative opérationnelle;
- met en place au sein de l'unité GMEB ainsi qu'entre l'unité et la direction du département un processus étendu de communication, d'apprentissage et de développement, permettant à tous de mobiliser leur savoir et leur potentiel en faveur de la GMEB et de contribuer à atteindre les objectifs en matière de prestations et d'efficacité. Il importe avant tout de renforcer la collaboration entre le département et l'unité GMEB qui en dépend;
- repose sur des indicateurs de coûts, de prestations et d'efficacité appropriés. Les indicateurs sont choisis de façon à permettre un rapprochement avec les modèles d'effets des groupes de produits et à faciliter la définition des éventuelles mesures à prendre;

Conditions générales pour les unités administratives GMEB

Annexe 2

- doit fournir des informations permettant d'assurer une interaction optimale entre les ressources, les tâches et les objectifs en matière d'efficacité et de prestations (cf. figure ci-dessous);
- présente dans les rapports des informations adaptées aux besoins et à la gestion. Il permet au département de se tenir informé des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs, en tenant compte des différents échelons et à un rythme de gestion fixé par le département (en règle générale tous les six mois), et, le cas échéant, d'intervenir dans la gestion. Pour ce faire, le contrôle de gestion se base sur une comptabilité analytique (CA) organisée en fonction des produits, garantissant systématiquement et durablement la transparence des coûts et des prestations et soutenant ainsi le processus de prise de décisions en vue d'activités administratives performantes et efficaces.



Graphique: Modèle de contrôle de gestion axé sur les résultats dans le système GMEB

Révision de la loi fédérale sur le service civil

Il n'a pas encore été tenu compte des conséquences financières découlant de la révision de 2008 de la LSC dans le présent mandat de prestations. Il en sera tenu compte dans le cadre du nouveau mandat de prestations 2012 -2015. Dans cet ordre d'idées, il conviendra aussi d'examiner la future structure des produits et s'il est encore judicieux de continuer de gérer la procédure d'admission en tant que groupe de produits autonome.

Fixation de prix pour les prestations fournies à des tiers

L'Organe d'exécution fixe les prix pour les prestations fournies à des tiers de concert avec le DFE et le SG DFE. Il n'est pas nécessaire de s'entendre lorsqu'il s'agit de:

- prestations en corrélation avec la délégation de tâches d'exécution du service civil à des tiers: ici, les compétences sont régies par les dispositions de l'art. 79 LSC et les règles de l'ODSC.
- fixation du montant des contributions des établissements d'affectation: s'appliquent ici les dispositions de l'article 46 LSC et des articles 95 - 96 OSCi.

Suspension de l'obligation de contribuer

Il y aura lieu de réaliser les recettes des établissements d'affectation à titre de compensation pour la main d'œuvre obtenue des personnes astreintes au service civil sous réserve de la suspension de l'obligation de contribuer admise par la loi (art. 46 LSC, art. 96 OSCi).

Mise au concours publique, adjudication à des tiers

Les compétences concernant la mise au concours publique et les adjudications à des tiers sont régies d'après les normes spéciales établies pour le service civil (art. 79, 2^e al., LSC, et ODSC). Il y aura lieu de se tenir aux règles fixées par la Confédération et le DFE pour l'acquisition de prestations TIC.

Contenu

1. Sommaire	25
1.1 Mise en œuvre de la stratégie	25
1.2 Finances	25
1.3 Réalisation des objectifs	26
2. Mise en œuvre de la stratégie tirée du mandat de prestations 2006 – 2008	27
2.1 Rétrospective de l'évolution de l'unité administrative et de son environnement	27
2.2 Mise en œuvre de la stratégie de base	28
2.3 Mise en œuvre des objectifs supérieurs	29
2.4 Conclusions pour la stratégie applicable aux années 2009 - 2011	31
3. Cadre financier	32
3.1 Compte financier	32
3.2 Comptabilité analytique	32
4. Groupes de produits	33
4.1 Groupe de produits 1, «Admission»	33
4.2 Groupe de produits 2, «Affectations»	36

1. Sommaire

1.1 Mise en œuvre de la stratégie

L'Organe d'exécution du service civil (ci-après l'Organe d'exécution) gère deux groupes de produits:

- 1) S'agissant du groupe de produits 1, «Admission», l'Organe d'exécution a mis l'accent sur la collaboration optimale de toutes les personnes chargées de la procédure d'admission, afin qu'elles soient en mesure de fournir leurs prestations de manière optimale. L'Organe d'exécution a également travaillé à la mise en œuvre d'une motion Studer qui demande l'introduction de la preuve par l'acte et qui se traduira à moyen terme par l'abolition de l'actuelle procédure d'admission, la suppression de la Commission d'admission et par une réorganisation de l'Organe d'exécution. Les travaux inhérents à la révision de la loi fédérale sur le service civil (LSC) n'avaient pas été prévus dans le mandat de prestations 2006 – 2008. Ces travaux ont donc dû être accomplis en sus et ont occupé du personnel. Aujourd'hui, ils ont déjà fortement progressé. Simultanément, l'Organe d'exécution a pris des mesures qui devraient permettre de garantir la poursuite correcte de la procédure actuelle d'admission jusqu'au moment où le nouveau droit entrera en vigueur.
- 2) S'agissant du groupe de produits 2, «Affectations», l'accent a été mis sur le renforcement de la formation spécifique des personnes astreintes au service civil. L'offre de cours a été élargie et deux nouveaux cours ont été mis sur pied. Il s'agit d'une part de la gestion des conflits, et d'autre part d'une formation destinée aux personnes accomplissant des affectations dans le domaine de l'environnement. S'agissant de la mise en réseau du service civil avec les organes de la coopération à la sécurité nationale et des futures affectations en vue de réparer les conséquences de situations particulières et exceptionnelles, des travaux préliminaires importants ont été accomplis (l'Organe d'exécution a ainsi notamment établi des contacts avec les états-majors de conduite de plusieurs cantons et a élaboré un projet de documentation destinée aux cantons). Les normes d'exécution à l'échelon des ordonnances ont été examinées de manière critique et ont été optimisées par la révision de diverses dispositions.

Les instruments de conduite de l'Organe d'exécution ont été renforcés et, partant, tant l'efficacité que l'efficacité de l'exécution du service civil en ont bénéficié. L'Organe d'exécution a mis en service un système de management de l'information, a introduit une première application d'E-government et a encore remanié sa présence sur le Web. S'agissant de l'avenir de l'application TIC ZIVI+ qui assiste l'ensemble de l'exécution du service civil, des premiers jalons importants ont été posés.

1.2 Finances

1.2.1 Compte financier

Dans les deux années passées sous revue, les dépenses ont été stables et se sont situées au même niveau. Par rapport à l'année précédente, les recettes ont augmenté en 2007. Par conséquent, les dépenses nettes pour 2007 ont légèrement diminué par rapport à celles de 2006.

Durant ces deux années, les crédits n'ont pas été épuisés, grâce à un bon management des coûts, au retard des projets TIC et en raison d'une surestimation dans les hypothèses concernant la budgétisation. Ainsi nous avons surestimé le nombre de demandes d'admission et de personnes astreintes au service civil qui suivraient des cours de formation, de même que les frais d'utilisation des transports publics. Le recrutement et la formation de nouveaux membres de la Commission d'admission, inscrits au budget de 2006, ne se sont pas avérés nécessaires.

1.2.2 Comptabilité analytique

Dans les deux années passées sous revue, le cadre de coûts inscrits au budget global n'a de loin pas été atteint. En 2006, les coûts ont été supérieurs à ceux de 2007, parce que la totalité des frais de développement de l'application TIC ZIVI+ a été amortie à la fin de l'année 2006. En 2007, le degré de couverture des frais relatifs au groupe de produit 2 a connu une augmentation de 12 pour cent par rapport à l'année précédente, ceci parce que les civilistes ont accompli davantage de jours de service et ont généré de ce fait des recettes supplémentaires liées à l'obligation de contribuer des établissements d'affectation.

1.3 Réalisation des objectifs

1.3.1 Objectifs de résultat

Groupe de produits 1, Admission	☹	☺		
Groupe de produits 2, Affectations	☺	☺	☺	☺
Objectifs	1	2	3	4

Commentaire

Les objectifs de résultat ont pu être atteints grâce à une proximité prononcée avec la clientèle et à un excellent climat de travail avec tous les partenaires impliqués dans l'exécution du service civil. L'enquête prévue concernant l'atteinte de l'objectif 1 du groupe de produit 1 aura lieu en 2008.

1.3.2 Objectifs de production

Groupe de produits 1, Admission	☺	☺	☺	☺	☺	
Groupe de produit 2, Affectations	☺	☺		☹	☹	☺
Objectifs	1	2	3	4	5	6

Commentaire

La plupart des objectifs de production ont été atteints et en partie sensiblement dépassés. Ces résultats positifs ont été réalisés grâce à une motivation élevée et à un grand engagement de la part de tous les collaborateurs et collaboratrices, cela même dans les phases où les travaux étaient beaucoup plus difficiles en raison de l'instabilité persistante de l'application TIC ZIVI+.

Groupe de produits 2: Il est impossible de savoir si l'objectif 3 a été atteint, à moins d'engager des frais déraisonnables. En 2007, il s'en est fallu d'un pour cent que l'objectif 4 soit atteint (consigne: 100%; pourcentage atteint: 99%). Objectif 5: la formulation de la consigne pour cet objectif laissait peu de marge de manœuvres; l'objectif ne pouvait être atteint que si les requérants déposaient d'emblée des demandes complètes, ce qui n'a pas toujours été le cas en 2007. Les mesures nécessaires ont été prises pour que les objectifs 4 et 5 puissent être atteints en 2008.

2. Mise en œuvre de la stratégie tirée du mandat de prestations 2006 - 2008.

2.1 Rétrospective de l'évolution de l'unité administrative et de son environnement

Environnement

La proportion de conscrits déclarés apte au service militaire lors du recrutement s'est stabilisée. Il en va de même du nombre de demandes d'admission au service civil. Ce chiffre ne fluctue pratiquement pas et se monte à environ 1'700 demandes d'admission par an.

La demande des établissements d'affectation souhaitant disposer de personnes astreintes au service civil a été nettement supérieure à l'offre. On a toutefois constaté des disparités: l'obligation d'accomplir une affectation longue au sein d'un programme prioritaire a eu pour conséquence que les établissements dont les activités ne recouvrent pas un programme prioritaire, n'avaient pratiquement aucune chance de bénéficier de civilistes devant accomplir une affectation de plusieurs mois. Le niveau des frais qu'un établissement d'affectation doit assumer par jour de service civil imputé s'est situé au-delà de celui des offres existant sur le deuxième marché de l'emploi. Pour certains établissements d'affectation, ces frais furent si élevés que ces établissements n'ont plus été en mesure de proposer des postes d'affectation pendant toute l'année.

De nombreuses options existent dans l'exécution du service civil, ce qui peut présenter de grands avantages pour l'intérêt public. Ces options ne peuvent être mises en œuvre que si elles sont connues des partenaires en matière d'exécution, des organes décisionnels concernés à tous les niveaux et du public intéressé. Il importe que ces groupes-cible sachent qu'il existe un service civil, quelles tâches il peut accomplir et quelles conditions-cadres s'appliquent pour son exécution. Ces informations sont encore insuffisamment diffusées. De fait, l'existence et le profil du service civil étaient trop peu connus et le public confondait fréquemment le service civil et la protection civile. Cela eut des conséquences: après des intempéries, on ne fit que ponctuellement appel aux personnes astreintes au service civil pour réparer les dommages. Personne ne songea à demander des affectations de service civil pour la prévention des dégâts dus aux intempéries (en particulier l'élimination du bois mort des rives des cours d'eau). Dans le projet de la révision de la loi fédérale sur les forêts, il était même mentionné qu'on ne pouvait faire appel au service civil pour des travaux forestiers et cela en dépit du fait qu'il existe des cours de formation spécifiques aux affectations pour neutraliser les risques existants. La formule de «mettre à disposition de la main-d'œuvre en lieu et place de subventions» n'était pas la bienvenue: les personnes concernées préféraient recevoir des subventions (même s'il s'agissait par exemple de créer des parcs naturels). Même les activités de promotion de la paix, qui constituent pourtant un domaine d'activité prévu par la loi, sont restées largement inutilisées.

La pression continue sur l'administration fédérale pour réaliser des économies a pour conséquence de mettre des limites au développement qualitatif du service civil. Cette réalité touche spécialement l'extension prévue de la formation spécifique aux affectations et son amélioration.

Unité administrative

Les années 2006 et 2007 ont été caractérisées par les préparatifs de la révision de la LSC, mise en œuvre à la suite de la transmission de la motion Studer «Service civil. Introduire la preuve par l'acte». Ces travaux n'avaient pas été prévus dans le mandat de prestations 2006 à 2008, puisque cette motion n'avait été transmise qu'à fin 2006. La révision de la LSC sera le projet le plus important de l'Organe d'exécution en 2008.

Les règles d'exécution sont complexes et ne sont pas faciles à communiquer. C'est pourquoi les dispositions des ordonnances en vigueur et la culture en matière d'exécution des dispositions qui en découle ont été analysées de manière critique. Au 1er août 2007, un premier paquet de dispositions révisées entrait en vigueur. Un deuxième paquet de révision a été préparé. Il permettra de simplifier l'exécution du service civil et contiendra des incitations pour que les personnes astreintes au service civil accomplissent leurs périodes de service civil plus rapidement et en étant plus jeunes.

La proximité locale des Centres de recrutement de l'armée et des Centres régionaux du service civil a été progressivement assouplie. L'armée avait besoin des locaux occupés par les Centres régionaux de Windisch et de Mels. Ces deux centres régionaux du service civil ont donc déménagé et se trouvent désormais à Aarau et Landquart. Le Centre de recrutement de l'armée de Nottwil a été fermé, mais le Centre régional

centrale. Cela dit, les zones de recrutement de l'armée et les rayons de compétences des Centres régionaux du service civil ne coïncident plus.

Le nombre de personnes astreintes au service civil qui ne s'occupent pas à temps – voire pas du tout – de la préparation de leurs affectations et donc ne s'auto-responsabilisent pas a augmenté. Les Centres régionaux ont par conséquent dû procéder à davantage de convocations d'office qui ont causé un surcroît de travail considérable. Il est certes depuis peu de temps possible de facturer ce surcroît de travail à ces personnes astreintes au service civil, mais le nombre des convocations d'office est quand même resté élevé (en 2006 : 81 en 2007: 73).

Dans le contexte de la réduction du nombre des commissions extraparlimentaires pour la fin de l'année 2007, la Commission de reconnaissance du service civil a été supprimée. Elle assumait des tâches consultatives et était spécialisée dans les questions de politique du marché du travail.

2.2 Mise en œuvre de la stratégie de base

Les dispositions des articles 2 et 3a LSC définissent grandement la stratégie fondamentale du service civil. Les dispositions de l'article 2 LSC (but) sont mises en œuvre à tous égards de manière conséquente.

L'article 2 LSC marque d'ailleurs de son empreinte l'ensemble de l'exécution du service civil. S'agissant des dispositions de l'article 3a LSC (objectifs), il s'agit des éléments suivants:

alinéa /lettre	Contenu: le service civil fournit des contributions:	Etat de la réalisation
Al. 1, let. a	pour renforcer la cohésion sociale, en particulier en améliorant la situation de personnes ayant besoin d'aide, d'appui ou de soins;	Environ 75 pour cent des jours de service civil sont accomplis dans ce contexte. Des programmes prioritaires sont réalisés dans ce domaine.
Al. 1, let. b	pour mettre sur pied des structures en faveur de la paix et réduire le potentiel de violence;	Cette tâche n'occupait pas le devant de la scène jusqu'à ce jour. En 2008, un cours-pilote aura lieu en matière de prévention de conflits.
Al. 1, let. c	pour sauvegarder et protéger le milieu naturel et favoriser son développement durable;	Environ 10 pour cent des jours de service civil sont accomplis dans ce contexte, en particulier en affectations collectives. Des programmes prioritaires sont réalisés dans ce domaine.
Al. 1, let. d	pour conserver le patrimoine culturel;	Cette tâche continue à ne pas être prioritaire. Dans ce domaine-ci, c'est plutôt la protection civile qui est à l'œuvre.
Al. 2	dans le cadre du système national de coopération en matière de sécurité.	En 2006 et en 2007, il n'y eut que des affectations ponctuelles. En vue d'une meilleure mise en réseau avec les états-majors de conduites cantonales, nous avons élaboré du matériel d'information et noué des premiers contacts, que nous intensifierons en 2008.

Aux termes du mandat de prestations 2006 – 2008, la stratégie de base comprend trois axes d'action supplémentaires:

Axe d'action	Etat de la réalisation
1. Poursuivre le sens de l'orientation de la révision de la LSC entrée en vigueur en 2004 (renforcement de la formation spécifique aux affectations et des programmes prioritaires, mise en	<p>– L'offre de cours de formation spécifique aux affectations a été élargie. De nouveaux cours sont proposés dès 2008.</p> <p>– L'Organe d'exécution élucide les conditions d'un</p>

réseau avec les institutions de la politique de sécurité, augmentation de la capacité d'agir de l'Organe d'exécution dans des situations particulières et exceptionnelles, veiller à ce que le public ne confonde pas le service civil avec une autre organisation).	<p>nouveau programme prioritaire. Les possibilités d'une évaluation des effets sont à l'étude pour 2008.</p> <ul style="list-style-type: none"> _ L'Organe d'exécution a pris des mesures pour que le service civil soit apte à entrer en mission plus rapidement dans des situations particulières et exceptionnelles. _ Du matériel est prêt pour signaler certains établissements d'affectation dans le domaine de l'environnement.
2. Gérer l'Organe d'exécution en tant qu'entreprise «svelte» et flexible disposant d'instruments de gestion d'entreprise optimaux (efficience, efficacité, qualité et conformité aux dispositions légales).	<ul style="list-style-type: none"> _ La révision de la LSC est en cours. _ L'Organe d'exécution dispose d'un concept de management de crises. _ Les personnes participant à la procédure d'admission ont été formées systématiquement et périodiquement. _ Le droit à l'échelon des ordonnances a été révisé et une autre révision est en cours. _ Le cercle de qualité en matière de droit a fait l'objet de plusieurs cours de formation.
3. Veiller au positionnement du service civil au sein du second marché de l'emploi.	<ol style="list-style-type: none"> ¹⁾ L'offre de cours de formation spécifiques aux affectations a encore été élargie. ²⁾ Les contacts avec les établissements d'affectation ont été intensifiés.

La mise en œuvre des trois axes d'action supplémentaires a aussi été entreprise dans le contexte des «objectifs supérieurs 2006 – 2008». Le chiffre 2.3 indique le degré atteint dans leur mise en œuvre.

2.3 Mise en œuvre des objectifs supérieurs

Objectif	Atteinte des objectifs (bref commentaire)	
O1: Tisser des réseaux	Il s'agissait en priorité de mettre en réseau le service civil et le système national de coopération en matière de sécurité, spécialement sous l'angle de la maîtrise des conséquences de situations particulières ou exceptionnelles. Des travaux préliminaires ont été entrepris à ce sujet. Des check-lists et des feuilles d'information ont été élaborées en vue de préparer et diriger des affectations destinées à maîtriser les conséquences de situations particulières et exceptionnelles. L'élargissement de l'engagement dans le domaine de l'environnement a lentement progressé, mais il n'existe pas à ce jour de partenariats stratégiques avec d'autres unités administratives de la Confédération.	☹
O2: Entretenir une collaboration digne de confiance avec tous les clients et partenaires de l'exécution du service civil	Les clients et partenaires de l'exécution du service civil ont été très satisfaits: ils ont ressentis le service civil comme sensé et utile. Les contacts avec les établissements d'affectation se sont intensifiés, notamment par des inspections plus régulières qui ont été très appréciées. Les demandes de reconnaissance ont été traitées plus rapidement, les décisions de reconnaissance et les cahiers des charges	☺

	furent adaptées plus rapidement. La collaboration avec la Commission d'admission et sa présidence a, elle aussi, été excellente.	
O3: Promouvoir les compétences des personnes astreintes au service civil	Les cours de formations spécifiques aux affectations ont fait l'objet d'une extension progressive. Dans le domaine d'activité du service social et de la santé (soins et assistance), ces cours ont été proposés en plusieurs langues. Les places de formation ont été attribuées plus conséquemment. Des cours-pilotes en vue d'affectations dans les domaines de l'environnement et de la prévention de conflits ont été préparés. Des travaux préliminaires ont également été entrepris en vue d'élaborer un concept pour un propre établissement de formation.	☺
O4: Continuer à développer la Corporate Identity	Le site Web de l'Organe d'exécution a fait peau neuve. Un film vidéo d'information sur le service civil a été produit et mis à disposition, conformément aux exigences des organes de recrutement de l'armée, en vue de sa présentation pendant les journées militaires d'orientation et de recrutement de l'armée. Nous avons renforcé les programmes prioritaires. Cependant, nous n'avons pas encore pu garantir suffisamment le degré d'identification du service civil. Le public confond encore et toujours le service civil avec la protection civile. Le projet destiné à doter les personnes en service ainsi que les établissements d'affectation œuvrant dans le domaine de l'environnement de signes distinctifs a grandement avancé. La célébration des 10 ans du service civil en automne 2006 nous a donné l'occasion de mettre en œuvre la nouvelle Corporate Identity. Le nouveau Corporate design de la Confédération, introduit en 2006, a amélioré la présentation visuelle de l'Organe d'exécution. Les efforts pour que le public identifie d'emblée le service civil seront sans doute un thème d'actualité pendant des années encore.	☺
O5: Prendre au sérieux les intérêts des collaborateurs et collaboratrices. Promouvoir leur flexibilité professionnelle	Ici, l'accent a été mis sur les mesures de développement en faveur des personnes qui perdront leur emploi au sein de la procédure d'admission ainsi que sur l'engagement de l'Organe d'exécution concernant d'une part la compatibilité de la vie familiale et de la vie professionnelle, d'autre l'égalité des sexes. Pour l'Organe d'exécution, les résultats de l'enquête du personnel 2007 de la Confédération ont été très positifs.	☺
O6: Développer et mettre en œuvre des moyens de travail techniques de plus modernes	L'application TIC ZIVI+ a continué à être développée progressivement, mais le projet n'est toujours pas achevé. Le système de gestion d'informations est réalisé, mais ne fournit pas toujours de chiffres actualisés. Le développement du management de qualité et du management des connaissances n'a pas encore atteint le degré souhaité. Une première application modeste d'E-government est en service. Un concept de gestion de crises de l'Organe d'exécution a été élaboré. En 2008, les consignes de O6 seront grandement atteintes. Les travaux entrepris concernant le management de qualité et le management des connaissances se poursuivront en 2009.	☺

Deux circonstances ont fortement entravé la réalisation des objectifs supérieurs: d'une part l'état de l'application TIC ZIVI+ et d'autre part des goulots d'étranglement en matière de ressources humaines.

Les problèmes de stabilité et de performance de l'application TIC ZIVI+ ont massivement entravé l'exécution du service civil pendant huit mois en 2007 et n'ont de ce fait guère laissé à l'Organe d'exécution le temps de se consacrer à des travaux en matière de projets dans le contexte des objectifs supérieurs. Une expertise technique recommande de faire établir aussi rapidement que possible une application de remplacement car le système ZIVI+ fait courir de grands risques à l'Organe d'exécution et ne pourra pas être étendu aux éléments d'E-government planifiés.

2.4 Conclusions pour la stratégie applicable aux années 2009 – 2011

Outre les consignes légales qui prédéterminent les éléments décisifs de la stratégie du service civil (articles 2 et 3a LSC), l'Organe d'exécution n'a eu que peu d'espace pour entreprendre les travaux stratégiques proprement dits. Ceux-ci se sont exprimés dans les «objectifs supérieurs». Au-delà de ces objectifs supérieurs, le travail stratégique a dû se limiter à définir les voies essentielles permettant d'atteindre les buts et les objectifs définis par le législateur. Vu cette marge de manœuvre très restreinte, la constance est de mise. Autrement dit, ce qui valait jusqu'à ce jour devra être poursuivi dans le cadre des objectifs stratégiques de 2009 à 2011, à plus forte raison que l'appréciation de la situation à la base de la stratégie actuelle s'est avérée adéquate et a encore toute sa validité aujourd'hui.

Du point de vue de l'Organe d'exécution, lorsque la motion Studer aura été mise en œuvre et que la LSC révisée sera entrée en vigueur, l'édification d'un propre établissement de formation et l'adaptation de la forme juridique à donner à l'Organe d'exécution et de sa subordination constitueront les nouveaux points forts des travaux futurs.

3. Cadre financier

3.1 Compte financier

	Cadre financier MP 06-08	Crédits octroyés 06-08* (1)	Comptes 06-07 budget 08 (2)	Différence entre (1) et (2)
Total des dépenses et des recettes	en mio de francs	en mio de francs	en mio de francs	en mio de francs
Dépenses de fonctionnement	45.4	44.3	34.5	-9.8
Recettes de fonctionnement	8.9	9.3	10.7	1.4
Solde	36.5	35.0	23.8	-11.2
Subventions	5.2	5.2	4.4	-0.8
Besoin financier net	41.7	40.2	28.2	-12.0
Taux de couverture des dépenses en %	19.6%	21.0%	31.0%	

Commentaire

Les pronostics établis inscrits au budget concernant le nombre des demandes d'admission au service civil se sont avérés être trop généreux.

Les crédits de subvention n'ont été épuisés ni en 2006 ni en 2007. Ces crédits servent à soutenir des établissements d'affectation dans le domaine de l'environnement qui, sans participation financière de l'Organe d'exécution, ne seraient pas en mesure de proposer des affectations en faveur de l'environnement aux personnes astreintes au service civil. Le cercle des prestataires de tels programmes d'affectations ne se développe que lentement. Pour la première fois en 2008, le nombre des demandes de subventions dépasse l'ampleur du crédit à disposition.

Les recettes effectives de fonctionnement se sont situées au-dessus des valeurs budgétisées. Elles ont été presque essentiellement alimentées par les contributions que doivent les établissements d'affectation à l'Organe d'exécution en tant que compensation pour la mise à disposition de la main-d'œuvre.

3.2 Comptabilité analytique²

	Cadre financier MP 06-08	Coûts et produits sel. budget 06-08* (1)	Comptes 06-07 budget 08 (2)	Différence entre (1) zu (2)
Total des coûts et des produits	en mio de francs	en mio de francs	en mio de francs	en mio de francs
Coûts	48.2	50.7	41.2	-9.5
> dont commercial	0.0	0.0	0.0	0.0
Produits	8.9	9.3	10.7	1.4
> dont commercial	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde	39.3	41.4	30.5	-10.9
Taux de couverture des coûts en %	18.5%	18.3%	26.0%	
> TCC des prestations commerciales	0.0%	0.0%	0.0%	

Commentaire

En 2007, les coûts ont été légèrement inférieurs à ceux de 2006. La raison de ce recul s'explique du fait qu'en 2006, la totalité de la somme investie pour le développement de l'application TIC ZIVI+ (2.8 millions de francs) a été amortie en vue du passage au NMC. En 2007 aucun amortissement n'a été opéré. Par rapport à l'année précédente, l'ampleur de la facturation de prestations a augmenté en 2007 (plus 0.7 million de francs).

Comme les coûts ont été moindres que prévus et les produits supérieurs, le degré de couverture des coûts a passé de 26% en 2006 à 36% en 2007.

² Les coûts figurant dans les comptes ne contiennent ni des investissements ni des subventions.

* Selon les arrêtés fédéraux 2006 à 2008 (y compris les suppléments et cessions de crédit) relatifs aux budgets

4. Groupes de produits

4.1 Groupe de produits 1, « Admission »

4.1.1 Mise en oeuvre de l'orientation stratégique pour les années 2006 à 2008

La mise en oeuvre de l'orientation stratégique du groupe de produits 1 s'est déroulée comme prévue. Toutes les consignes ont pu être respectées sans problèmes dignes d'être mentionnés.

- 1) En 2007, une enquête faite auprès de requérants a révélé qu'ils trouvent la procédure d'admission fair play et correcte.
- 2) Pour rendre toutes les personnes participant à la procédure d'admission aptes à accomplir leurs tâches de manière optimale, des cours de formation continue ont régulièrement été mis sur pied et leur ont permis un intense échange d'expériences.
- 3) La collaboration avec la Commission d'admission, sa présidente et sa présidence a été intensive à tous les niveaux, avec un dialogue ouvert dans un climat de confiance mutuelle. La Commission d'admission soutient la révision en cours de la LSC et l'abolition de la procédure d'admission dans sa forme actuelle.
- 4) Les collaborateurs et collaboratrices scientifiques et les responsables des processus de l'Organe d'exécution ont soutenu la Commission d'une manière très professionnelle et dans l'ampleur souhaitée. Les membres de la Commission ont beaucoup apprécié ce soutien.
- 5) Le cercle de qualité selon les dispositions de l'article 21 de l'ordonnance sur les commissions du service civil a soutenu toutes les personnes œuvrant dans la procédure d'admission en fonction de leurs besoins et a travaillé lui-même d'une manière efficace et axée sur les objectifs.

4.1.2 Coûts et produits

	Cadre financier MP 06-08 en mio de francs	Coûts et produits sel. budget 06-08* (1) en mio de francs	Comptes 06-07 budget 08 (2) en mio de francs	Différence entre (1) et (2) en mio de francs
Total des coûts et produits				
Coûts	17.9	19.6	15.8	-3.8
> dont commercial	0.0	0.0	0.0	0.0
Produits	0.0	0.0	0.0	0.0
> dont commercial	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde	17.9	19.6	15.8	-3.8
Taux de couverture des coûts en %	0.0%	0.0%	0.0%	
> TCC des prestations commerciales	0.0%	0.0%	0.0%	

Commentaire

L'ensemble des coûts n'a pas épuisé le cadre financier autorisé dans les exercices 2006 et 2007, étant donné que, pour les deux années passées sous revue, les demandes d'admission se sont situées en-dessous des pronostics et que les dépenses inhérentes à la Commission d'admission ont progressivement été réduites en relation avec la révision en cours de la LSC. Il en ira de même pour l'exercice 2008; c'est pourquoi il faut s'attendre pour 2008 à des coûts unitaires du même ordre de grandeur que ceux de 2007.

4.1.3 Objectifs de résultat

Objectif	Indicateur	Standard MP 06-08	Valeur effective	
OR11: Les conscrits et les personnes astreintes au service militaire sont informés de manière correcte et suffisante sur le service civil et ses conditions d'admission.	Estimation personnelle du degré d'information (les personnes interrogées donnent des notes dans le cadre d'un questionnaire standardisé); nombre de réponses exactes figurant dans le questionnaire sur les connaissances de base.	80% des personnes interrogées atteignent une valeur de ≥ 3 sur une échelle de 1 à 4 et répondent correctement aux 2/3 des questions relatives au service civil.	-	☹

Commentaire

L'enquête prévue se déroulera en 2008. Le nouveau mandat de prestations 2009 à 2011 ne comportera plus d'objectif à ce sujet. En effet, demander aux militaires qui ne s'intéressent pas du tout au service civil ce qu'ils savent du service civil a peu de sens. Par ailleurs, il n'est pas possible de n'enquêter qu'auprès des militaires qui s'intéressent au service civil parce que l'on ne peut guère appréhender ce groupe-cible comme tel.

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OR12: Exécution fair play et correcte de la procédure d'instruction.	1: Satisfaction des requérants par rapport aux informations obtenues et à l'amabilité du personnel des Centres régionaux (les personnes interrogées donnent des notes dans le cadre d'un questionnaire standardisé). 2: Acceptation de recours contre des décisions de l'Organe d'exécution prononcées par la Commission de recours du DFE.	1: 80% des réponses évaluées atteignent une valeur de ≥ 3 sur une échelle de 1 à 4 2: La Commission de recours du DFE rejette 75% des recours interjetés contre des décisions de l'Organe d'exécution.	1: 2006: valeurs de 87 à 99%. 2007: valeurs de 96 à 100%. 2: En 2006 et en 2007 aucun recours admis dans de tels cas.	☺

4.1.4 Objectifs de production

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OP11 (quantité): Productivité élevée de la part des collaborateurs et collaboratrices scientifiques en procédure d'admission.	Nombre de notifications écrites de décisions par collaborateur/collaboratrice scientifique.	240 décisions par poste à plein temps.	2006: 269. 2007: 267.	☺

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OP12 (délai): Décisions rapides en première instance pour les demandes d'admission déposées par des personnes astreintes au service militaire.	Pourcentage des décisions concernant les demandes d'admission notifiées dans les délais impartis.	95% des décisions sont expédiées dans un délai de 120 jours à compter de la date de l'entrée de la demande.	2006: 95%. 2007: 96%.	☺

Commentaire

Il a été possible d'atteindre cet objectif en dépit des difficultés liées à des faits concomitants: le nombre des demandes a évolué de manière très différente selon les Centres régionaux et les régions linguistiques sans que le nombre de collaborateurs scientifiques et de membres de la Commission d'admission ait pu être adapté à cette donne. L'objectif a pu être atteint en particulier grâce à l'étroite collaboration entre les Centres régionaux suisses alémaniques et à la flexibilité des membres de la Commission dans plusieurs Centres régionaux. En 2006, la consigne a été exactement atteinte. En 2007, la consigne a été légèrement dépassée.

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OP13 (délai): Expédition d'une décision écrite immédiatement après l'audition personnelle du requérant.	Pourcentage des décisions envoyées dans les délais; nombre de jours de travail après la journée d'audition.	95% des décisions ont été notifiées au plus tard le 5e jour de travail après l'audition en question.	2006: 98%. 2007: 98%.	☺

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OP14 (délai) : Les demandes d'admission provenant d'un requérant effectuant un service militaire d'une durée plus longue sont traitées immédiatement et les décisions prises rapidement.	Pourcentage des demandes traitées dans les délais.	90% des requérants ayant déposé leur demandes d'admission depuis un service militaire durant quatre semaines au moins sont auditionnés dans les deux semaines à compter du moment où leur demande est complète.	2006: 98%. 2007: 93%.	☺

Commentaire

En 2006, cet objectif a été atteint sans problèmes. En 2007, l'atteinte de cet objectif s'est avérée difficile dans certains Centres régionaux en raison du petit nombre de jours d'audition pendant certaines périodes. Etant donné que le nombre de demandes faites au cours d'un service militaire est très modeste (46 en 2006 et 106 en 2007), le non-respect du délai imparti dans quelques rares cas engendre vite des écarts statistiques qui ne peuvent plus être corrigés.

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OP15 (coûts): Respect des limites quant aux coûts du traitement des demandes d'admission.	Coûts complets à charge de la Confédération par décision en procédure d'admission.	Maximum de 3'600.-- francs.	2006: 3'162 francs. 2007: 2'316 francs.	☺

Commentaire

La consigne de ne pas dépasser le coût unitaire de 3'600 francs au plus a été respectée puisque ce coût est nettement inférieur à cette limite, et cela pour les raisons suivantes: Il y avait moins de demandes d'admission à traiter que prévu. Aucun nouveau membre de la Commission d'admission n'a été recruté ni formé. Vu la suppression imminente de la Commission d'admission, le nombre de jours consacrés à la formation continue des membres a été réduit en 2007. Pour les coûts unitaires, l'Organe d'exécution procède à une répartition des frais généraux, car il s'agit ici de frais complets. En 2006, est ainsi incluse dans le coût unitaire une grande partie de l'amortissement des frais de développements du système ZIVI+. En 2007, l'Organe d'exécution n'a pas fait d'amortissements de ce genre tant et si bien que cela a fait encore diminuer les frais.

4.2 Groupe de produits 2, «Affectations»

4.2.1 Mise en œuvre de l'orientation stratégique pour les années 2006 à 2008

L'orientation stratégique concernant le groupe de produits 2 a été mise en œuvre comme prévu dans une large mesure. Toutefois, elle ne sera terminée en ce qui concerne certains de ses aspects qu'à la fin de l'année 2008:

- 1) Il existe des programmes prioritaires dans trois domaines: santé, social et environnement. Nous n'avons pas pu conclure de partenariat stratégique avec d'autres offices fédéraux. L'idée de «mettre à disposition de la main-d'œuvre en lieu et place de subventions» n'a encore intéressé personne parce que les dispositions relatives aux subventions ne connaissent pas un tel principe de subsidiarité et que, dans la mesure où des subventions sont allouées, elles laissent aux destinataires davantage de marge de manœuvre.
- 2) Dans le domaine de la santé et le domaine social, les programmes prioritaires sont liés à des cours de formation spécifiques aux affectations. Dans le domaine de l'environnement, un cours-pilote a été mis sur pied avec un organisme responsable externe. Ce cours sera dispensé en 2008.
- 3) Un concept relatif à l'évaluation des effets des affectations de service civil dans les programmes prioritaires sera établi en 2008.
- 4) Des inspections dans des établissements d'affectation ont systématiquement eu lieu.
- 5) Nous avons tenu compte du positionnement du service civil dans le second marché de l'emploi, notamment dans le cadre des révisions des ordonnances relatives au service civil. Il n'existe pas encore d'analyse sur les conséquences possibles d'une nouvelle augmentation de la charge financière des établissements d'affectation. Par ailleurs, il n'est pas encore établi si des mesures devraient être prises, et par qui et dans quel contexte elles devraient être prises pour corriger le positionnement du service civil dans le second marché de l'emploi.
- 6) Il y a eu en permanence un nombre suffisant de places d'affectation à disposition.
- 7) Des entrevues avec des services cantonaux concernant des affectations de personnes astreintes au service civil en vue de maîtriser des situations particulières ou exceptionnelles ont été préparées et auront lieu en 2008.
- 8) Dans le cadre du premier paquet de révision des ordonnances, certaines normes d'exécution en vigueur ont été corrigées. D'autres corrections font actuellement l'objet de la révision en cours de la LSC ainsi que d'un second paquet de révision d'ordonnances qui sera soumis au Conseil fédéral en 2008.

4.2.2 Coûts et produits ¹⁾

	Cadre financier MP 06-08	Coûts et produits sel. budget 06-08* (1)	Comptes 06-07 budget 08 (2)	Différence entre (1) et (2)
Total des coûts et des produits	en mio de francs	en mio de francs	en mio de francs	en mio de francs
Coûts	30.3	31.1	25.4	-5.7
> dont commercial	0.0	0.0	0.0	0.0
Produits	8.9	9.3	10.7	1.4
> dont commercial	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde	21.4	21.8	14.7	-7.1
Taux de couverture des coûts en %	29.4%	29.9%	42.1%	
> TCC prestations commerciales	0.0%	0.0%	0.0%	

¹⁾ Les coûts figurant dans les comptes ne sont ni des investissements ni des subventions

Commentaire

Il y a eu un peu moins de jours de service civil effectués que prévu dans le cadre des budgets établis (prognostic des dépenses: 390'000 jours de service civil au plus) et le nombre des cours de formation spécifiques aux affectations fréquentés n'a, lui non plus, pas correspondu à ce qui avait été prévu. Le montant des factures des entreprises de transports publics pour l'utilisation des moyens de transports publics par les personnes astreintes au service civil lors de leur entrée en service, lors de leur libération ainsi que pour les allers et retours de fin de semaine a été beaucoup plus bas que ce qui avait été budgétisé. La poursuite du développement de l'application TIC ZIVI+ s'est avérée beaucoup plus lente que prévu, ce qui a également réduit les dépenses.

Ajoutons encore que l'Organe d'exécution n'a versé ni prestations de soutien ni indemnités aux établissements d'affectation à la suite de dommages commis par des personnes astreintes au service civil.

Les produits ont pu être augmentés car il y a eu davantage de jours de service civil effectués que prévu (prévisions pour les produits : 330'000 jours de service civil au moins) et parce que des personnes en service civil mieux qualifiées ont été affectées à des cahiers des charges mieux classés.

4.2.3 Objectifs de résultat

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OR21: Satisfaction des personnes en service civil par rapport aux prestations de l'Organe d'exécution.	Satisfaction face à: accessibilité et disponibilité de l'Organe d'exécution, compréhension des informations et des documents, qualité des conseils et de l'encadrement personnels et des informations reçues sur les possibilités d'affectation (système d'informations sur les affectations, listes d'établissements d'affectation). (Système de notes données dans un questionnaire standardisé).	80% des réponses évaluées atteignent une valeur de ≥ 3 sur une échelle de 1 à 4.	2006: valeurs entre 84 et 87%. 2007: valeurs entre 84 et 85%.	☺

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OR22: Satisfaction des personnes en service civil par rapport à l'accomplissement des obligations de l'établissement d'affectation.	Satisfaction face à: affectation et activités selon le cahier des charges (faisant partie intégrante de la convocation), introduction dans le domaine de travail, encadrement par l'établissement d'affectation, indemnisation selon la convocation (système de notes données dans questionnaire standardisé).	80% des réponses évaluées atteignent une valeur de ≥ 3 sur une échelle de 1 à 4.	2006: valeurs entre 88 et 93%. 2007: valeurs entre 87 et 92%.	☺

Commentaire

La satisfaction élevée exprimée par les personnes en service civil est la résultante d'une activité intense en matière d'inspection et elle s'explique aussi par le fait que les établissements d'affectation travaillent souvent depuis des années déjà en étroite collaboration avec l'Organe d'exécution et ont une influence sur la sélection des personnes en service civil qui souhaitent accomplir une affectation chez eux.

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OR23: Satisfaction des établissements d'affectation par rapport à l'utilité des affectations de service civil.	Réponses données par les établissements d'affectations aux questions de savoir si l'utilité de l'affectation de service civil est supérieure à leur charge et si, à l'avenir, ils continueront à engager des personnes astreintes au service civil (système de notes données dans un questionnaire standardisé).	80% des réponses évaluées atteignent une valeur de ≥ 3 sur une échelle de 1 à 4.	2006: 93% concernant question 1, 94% concernant Question 2. 2007: 96% concernant question 1, 94% concernant question 2.	☺

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OR24: Satisfaction des établissements d'affectation reconnus (sans exploitations agricoles) par rapport à l'exécution de la procédure de reconnaissance.	Satisfaction par rapport aux conseils prodigués par l'Organe d'exécution et à la durée de la procédure de reconnaissance (système de notes données dans questionnaire standardisé).	85% des réponses évaluées atteignent une valeur de ≥ 3 sur une échelle de 1 à 4.	2006: 96%. 2007: 96%.	☺

4.2.4 Objectifs de production

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective ¹⁾	
OP21 (quantité): Maintien du nombre de jours de service civil effectués à un niveau constamment élevé.	Nombre de jours de service civil décomptés comme ayant été effectué par année.	Au minimum 330'000 jours de service civil effectués par année.	2006: 338'910. 2007: 356'168.	☺

1) Etat au 10 février 2008

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OP22 (quantité): Inspections régulières auprès des établissements d'affectation dans lesquelles des personnes en service civil sont en train d'accomplir une affectation.	Nombre d'établissements d'affectation inspectés par année.	150 inspections par année.	2006: 170. 2007: 179.	☺

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OP23 (quantité): Préparer les personnes astreintes au service civil à accomplir les tâches spécifiques à leur affectation.	Nombre de cours de formation fréquentés parmi ceux qui doivent être suivis en vertu du cahier des charges.	90% des cours de formation demandés sont fréquentés.	-	

Commentaire

L'évaluation de cette consigne d'objectif ne peut pas être effectuée à un coût raisonnable, parce que l'application TIC ZIVI+ n'a pu être complétée par le module indispensable à ce type d'évaluation. Exprimé en chiffres absolus, un nombre de 286 personnes astreintes au service civil a suivi en 2006 un cours de formation spécifique à l'affectation. En 2007, ce nombre a passé à 301 personnes. Toutes les personnes astreintes au service civil qui doivent accomplir une affectation dite longue dans un programme prioritaire doivent préalablement suivre un tel cours de formation spécifique à l'affectation. Par conséquent, le volume de fréquentation des cours augmentera considérablement à l'avenir. Dans l'esprit de la consigne des objectifs à atteindre, l'Organe d'exécution prend toutes les mesures indispensables pour que l'objectif soit atteint. Cependant, il est impossible de prouver dans quelle mesure l'Organe d'exécution a atteint cet objectif. Etant donné que le système ZIVI + ne pourra plus être complété et que par conséquent, l'évaluation de cette consigne d'objectif ne pourra plus être effectuée ni en 2009 ni ultérieurement, cet objectif-là ne figurera plus dans les consignes du mandat de prestations 2009 – 2011.

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OP24 (délai): Accomplissement à temps de l'affectation initiale par les personnes nouvellement admises au service civil.	Année où la première affectation doit débuter.	Toutes les personnes astreintes au service civil débutent leur affectation initiale l'année suivant celle de l'entrée en force de la décision d'admission.	2006: tous. 2007: 99%.	☺

Commentaire

Toutes les personnes astreintes au service civil qui devaient accomplir leur première affectation ont été convoquées (846 convocations) ou leur report de service requis, respectivement leur séjour à l'étranger ou leur libération au service civil approuvés (468 demandes de report de service). Voici les chiffres pour l'année 2007 : 1007 convocations pour la première affectation et 528 demandes de report de service admises. Jusqu'à la fin de l'année 2007, 21 personnes n'ont pu être convoquées pour leur première affectation de service civil.

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OP25 (délai): Traitement expéditif des demandes de reconnaissance d'institutions qui souhaitent devenir des établissements d'affectation reconnus du service civil (hormis exploitations agricoles).	Délai à compter de la date du sceau postal de la demande écrite de reconnaissance jusqu'à la date de l'établissement de la décision.	Dès 2007, dans 90% des cas huit semaines au maximum.	2007: 81%.	☹

Commentaire

C'est en 2007 que cette valeur a été évaluée pour la première fois. Les décisions ont été notifiées à 97 pour cent dans les huit semaines à compter du moment où les demandes ont été considérées comme complètes. Le service-conseil aux institutions intéressées par la reconnaissance a été intensifié, à telle enseigne qu'à l'avenir davantage de demandes seront déposées de façon complète dès le début; cette consigne d'objectif à atteindre pourra donc être atteinte.

Objectif	Indicateur	MP standard 06-08	Valeur effective	
OP26 (coûts): des limites quant aux coûts par jour de service civil accompli.	Coûts complets à charge de la Confédération par jour de service civil effectué.	Maximum de 28.-- francs.	2006: 19 francs. 2007: 14 francs.	☺

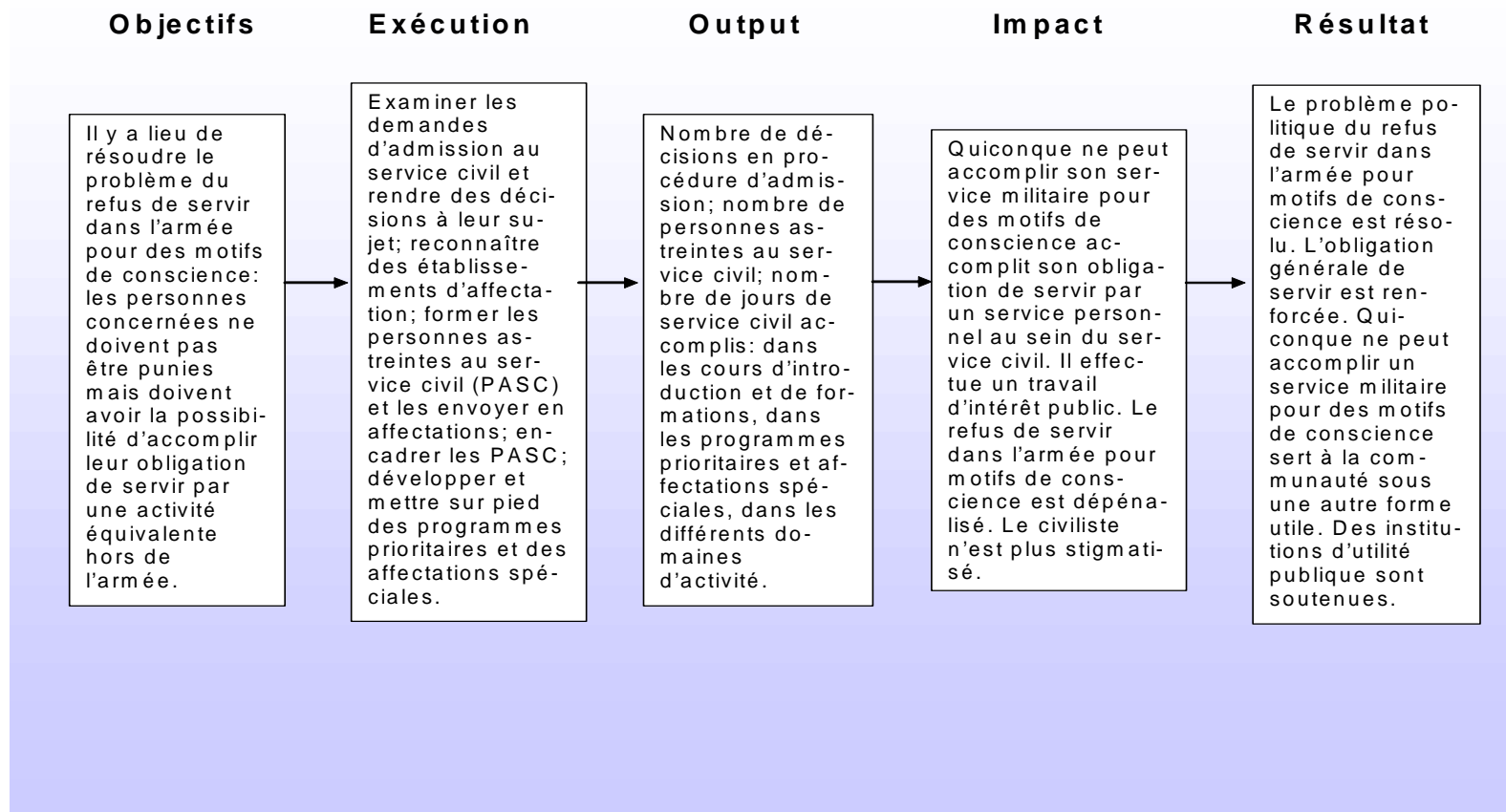
Commentaire

Les coûts unitaires calculés sur la base des coûts complets n'ont de loin pas répondu à la consigne de ne pas dépasser le montant de 28 francs par jour et ce pour la raison suivante: les dépenses ont été moindres que prévu (en particulier parce qu'il n'y a pas eu de cours piquets, parce que les cours de formation spécifiques aux affectations ont moins été fréquentés et que les montants facturés pour l'utilisation des moyens de transports publics ont eux aussi été moindres. En revanche, les produits ont dépassé les prévisions et ont aussi dépassé en 2007, par jour de service civil accompli, ceux réalisés en 2006.

Le recul des coûts unitaires pour 2007 par rapport à l'année précédente est également lié au fait qu'en 2006, l'Organe d'exécution a procédé à des amortissements élevés alors qu'il n'en a pas fait en 2007.

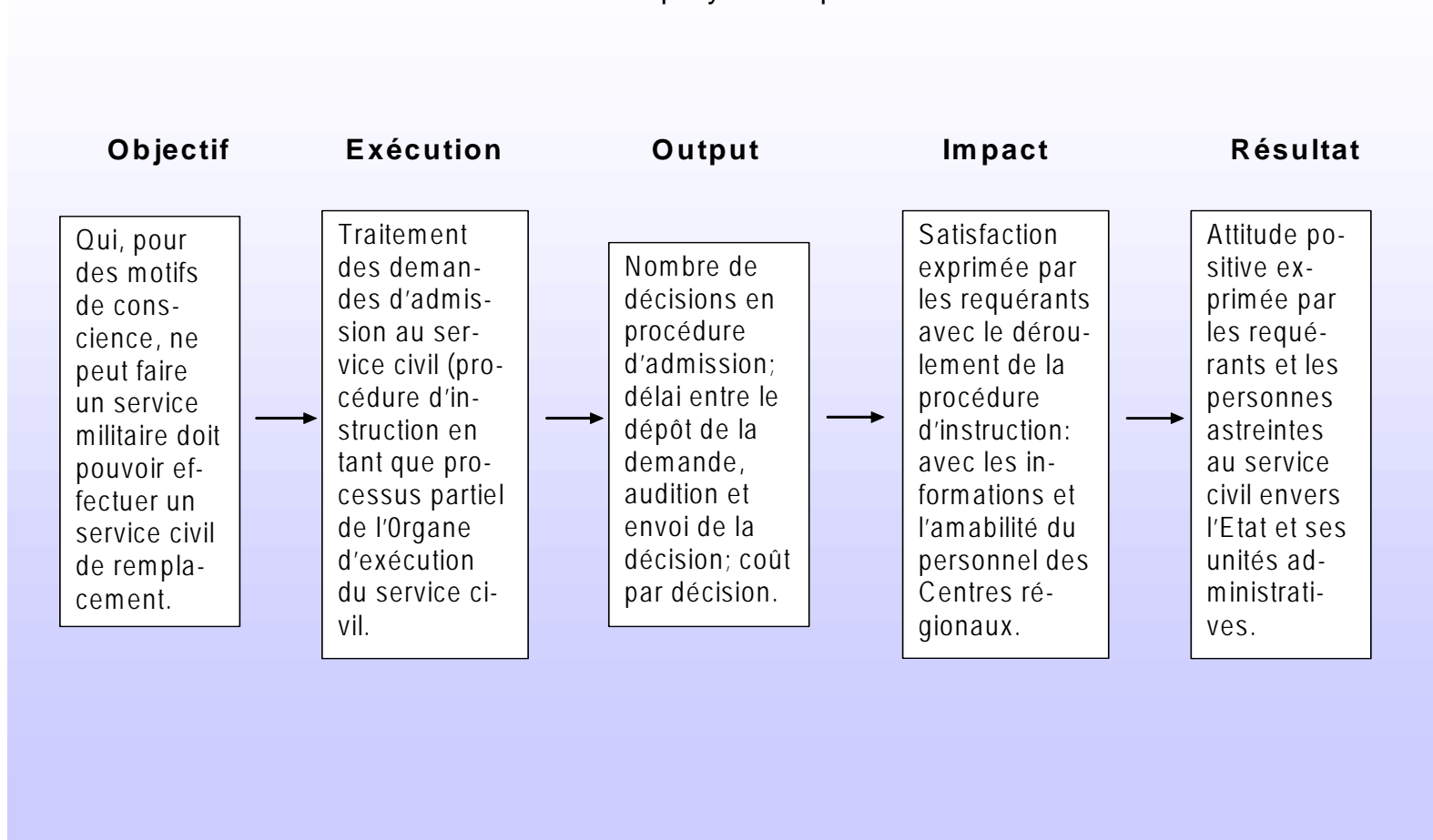
Présentation graphique des modèles d'effets

Modèle d'effets concernant l'exécution du service civil tout entier



Modèle d'effets à l'exemple de la procédure d'admission

Exécution correcte et fair play de la procédure d'instruction



Modèle d'effets concernant les affectations

